

Directeurs-Gérants :
F. DE RODAYS & **A. PÉRIER**
 Rédacteur en chef. Administrateur.
 SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION :
Gaston CALMETTE
 TÉLÉPHONE { 102.46 Rédaction
 102.47 Administration
 ANNONCES ET RÉCLAMES
 Agence P. DOLLINGEN, 16, rue Grange-Batelière

LE FIGARO

H. DE VILLEMESANT
 Fondateur
 RÉDACTION
 ADMINISTRATION — PUBLICITÉ
 26, Rue Drouot, 26 — PARIS
 ABONNEMENT
 Trois Mois Six Mois Un An
 Seine, Seine-et-Oise. 15 » 30 » 60 »
 Départements... 18 75 37 50 75 »
 Union Postale... 21 50 43 » 86 »
 On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste de France et d'Algérie.

LA REVISION DANS L'ARMÉE

Le colonel Robert, le brillant officier d'état-major qui occupa à l'Elysée, sous le septennat du maréchal de Mac-Mahon, les hautes fonctions que l'on sait, et qui fut pendant de longues années chef d'état-major du général Lewal, nous adresse un éloquent et vibrant article sur la revision du procès Dreyfus.

Je crois être parmi les écrivains militaires un des plus qualifiés pour pouvoir apprécier devant l'armée le fait capital qui vient de se produire : la revision du procès Dreyfus. J'ai non seulement prévu depuis longtemps cette solution nécessaire, mais je l'ai appelée de tous mes vœux.

Il n'y a en principe aucun mérite à dire ce que l'on pense ; mais dans cette malheureuse campagne qui, suivant l'expression du rapporteur de la Cour de cassation, « a jeté dans notre pays, entre honnêtes gens qui étaient faits pour s'estimer, entre amis, entre membres d'une même famille, entre enfants d'une même patrie, des germes inquiétants de discorde et de haine ; qui a troublé et faussé les esprits à tel point qu'aux yeux de bien des personnes la question est aujourd'hui de savoir, non pas si nous considérons Dreyfus comme coupable ou non, mais si nous rendons un verdict en faveur de l'armée ou contre elle » ; dans une pareille affaire, dis-je, il fallait au moins une certaine force de caractère pour chercher, à un moment donné, à remonter le courant d'opinion qui s'était fait jour non seulement parmi les officiers de l'armée active, mais peut-être plus violemment encore parmi les officiers en retraite.

Je suis en relations journalières avec un très grand nombre d'officiers de ces deux catégories, et j'ai pu étudier sûrement et tout à mon aise leurs idées et leurs évolutions.

Et je me plais à le proclamer de suite et bien haut, c'est un sentiment des plus nobles, des plus élevés, un de ceux sur lequel repose au plus haut degré la force morale des armées, celui qui tient peut-être le plus au cœur du vieux soldat, qui a poussé les uns et les autres à une hostilité marquée contre la revision. Ce sentiment-là, c'est la *Confiance*, confiance absolue dans leurs chefs, non seulement dans leur honnêteté, leur loyauté, leur conscience, la pureté de leurs intentions, mais même dans leurs actes. La confiance dans ses chefs est le premier élément de la discipline. Un ministre de la guerre avait traduit devant un Conseil de guerre un officier pour crime de haute trahison ; sept juges l'avaient condamné ; il ne pouvait y avoir erreur : Dreyfus était coupable.

Tout le monde, à l'époque du prononcé du jugement et même de son exécution, était du même avis. Une seule chose m'avait profondément troublé, c'était la protestation de Dreyfus au moment même de sa dégradation : « Sur la tête de mes enfants, je jure que je suis innocent. Je suis toujours digne de servir l'armée et la France ! »

Les débats du procès Esterhazy jetèrent un soupçon terrible dans mon esprit : la ressemblance de son écriture avec celle du bordereau qu'il déclarait lui-même frappante, les agissements de la dame voilée, la remise du document libérateur, ses lettres privées et sa moralité moins que douteuse, en faisant, pour moi, l'auteur responsable du bordereau. D'un autre côté, on parlait déjà, à mots couverts, d'une illégalité qui s'était produite au Conseil de guerre, de la communication aux juges d'une ou plusieurs pièces secrètes, dont l'accusé n'avait pas eu connaissance.

Voici ce que j'écrivais dans la *France militaire* du 24 novembre 1897 :

Une angoisse terrible serre depuis plusieurs jours à la gorge et au cœur le pays tout entier : l'être infléchi que l'armée a chassé honnêtement de son sein, le paria que l'on a levé la main sur sa mère et qui a cherché à la faire frapper par ses pires ennemis, celui qui eût mérité le châtiment suprême si la loi française avait pu prévoir un pareil attentat, aurait-il donc des complices ?

Et plus loin :

Quels que soient les résultats de l'enquête ouverte contre Esterhazy, abolition ou culpabilité, ils ne sauraient innocenter Dreyfus. Ce n'est pas en effet le fameux « bordereau » que ses amis prétendent aujourd'hui n'avoir pas été écrit par lui, qui a motivé seul sa condamnation. C'est peut-être la seule pièce écrite qu'il ait produite l'accusation ; mais cinq ou six autres témoins, d'une gravité aussi exceptionnelle, ont été établis par les dépositions d'une dizaine de témoins.

Et je visais les fameuses lettres de l'empereur d'Allemagne, les faux ordres de mobilisation donnés au ministère de la guerre, la correspondance des attachés militaires allemand et italien, etc.

Et je conclus en disant : « La famille obtiendra peut-être la revision du procès ; elle n'obtiendra pas celle de la sentence. » J'étais donc, moi aussi, à ce moment-là, absolument convaincu de la culpabilité de Dreyfus.

L'instruction contre Esterhazy, la partialité évidente du rapporteur, ses sévérités réservées pour le lieutenant-colonel Picquart, les compromissions d'un certain nombre d'officiers de l'état-major cherchant par tous les moyens possibles à sauver le coupable ; l'intervention d'une certaine presse ordinairement hostile à l'armée, prenant tout à coup la défense de son honneur, et voulant faire croire que tout acte ayant pour but de rechercher si une erreur judiciaire n'avait point été commise par un Conseil de guerre, constituait vis-à-vis d'elle une injure grave ; les déclarations embarrassées du

ministre de la guerre et du président du Conseil ; les recherches faites par Picquart, ayant au début l'assentiment de ses chefs, pour découvrir l'auteur réel du bordereau, puis sa disgrâce, son envoi en exil en Tunisie, tout cela me plongea dans une profonde tristesse, dans une douloureuse anxiété.

Je lus, pour la première fois alors, l'acte d'accusation dirigé contre Dreyfus, et j'avoue que je fus absolument stupéfié : on y trouve, en effet, des présomptions, des appréciations, mais il n'y a pas une seule preuve ni morale ni matérielle.

Les débats de l'affaire Zola me confirmeraient dans mon opinion, c'est qu'il pouvait y avoir eu un erreur judiciaire.

Je gardai pour moi ce sentiment intime ; mais le lendemain même du suicide d'Henry, j'écrivais dans la *France militaire*, numéro du 10 septembre 1898, un article intitulé : « Revision ».

« Ceux qui étaient opposés au début à la revision du procès disaient que cet acte constituait une suspicion, une injure vis-à-vis des Conseils de guerre et de leurs membres. Rien n'est moins exact. »

« Les Conseils de guerre, comme tous les tribunaux, jugent d'après des documents et des témoignages : si les documents sont falsifiés, si les témoignages sont mensongers, si les expertises sont inexactes ou manquent de caractère, si les passions religieuses ou politiques tendent à dénaturer les faits, les juges peuvent rendre en leur âme et conscience un arrêt qui ne soit pas l'expression de l'exacte vérité. »

« Si, d'un autre côté, une illégalité a été commise, il fallait le reconnaître loyalement, et l'honneur du Conseil de guerre ne se trouvait encore une fois nullement engagé : c'était simplement une preuve de son inexpérience judiciaire. »

Ces vérités se faisaient jour peu à peu dans l'opinion, et le procureur général à la Cour de Cassation les résumait, presque dans les mêmes termes, dans son réquisitoire devant la Chambre criminelle. « Comment, si les juges de 1894 ont été trompés, ou s'ils se sont trompés de bonne foi dans leur appréciation, la revision du procès pourrait-elle entacher leur honneur ? Est-ce que les décisions du Conseil de guerre sont intangibles ? Elles n'échappent pas au sort commun de toutes les décisions de justice. »

La revision est faite aujourd'hui ; ce n'est point encore la proclamation de l'innocence, bien qu'un passage du rapport permette de penser que la Cour de cassation avait en mains tous les éléments nécessaires pour faire cette déclaration. Elle a d'ailleurs agi avec prudence et discernement : elle a cassé le jugement de 1894, et renvoyé Dreyfus devant un autre Conseil de guerre.

L'armée entière, avec son esprit chevaleresque, sa droiture, sa loyauté, sa carrure habituelle, applaudira à l'arrêt de la Cour de cassation ; ce grand drame judiciaire a dévoilé bien des défaillances coupables, mais il a mis également en lumière bien des énergies, bien des dévouements et bien de hauts caractères.

Le pays, comme nous-mêmes, est assoiffé de justice et de vérité, et il veut avant tout la lumière. J'espère que d'ici peu nous aurons tous la joie immense de savoir qu'un officier français n'a point trahi sa patrie, que nos enfants n'auront point à déplorer une lamentable erreur judiciaire, et que la malheureuse victime est enfin rendue à l'amour de sa femme et de ses enfants.

Colonel F. Robert.

Échos

La Température

La baisse du baromètre s'étend à toutes les régions ; à Paris, la hauteur barométrique ne dépasse pas 760^{mm} ; le vent fraîchit du Nord-Est. Sur le pas de Calais et sur la Manche la mer est houleuse devant Dunkerque et Calais. La température est également en baisse sensible ; elle donnait hier à Paris 17° au-dessus du matin à huit heures et 21° dans l'après-midi ; on notait 25° à Alger. En France, le ciel se couvre, des ondées sont probables avec refroidissement. Après une journée passable, le baromètre se tenait à 759^{mm} vers minuit.

Les Courses

A deux heures, Courses à Colombes. Gagnants de Robert Milton :

Prix de Cagné : Herne Hill.
 Prix du Bignon : Tourly.
 Prix de Riquebourg : Courage to the Last.
 Prix Aguado : Caran d'Aché.
 Prix de la Société des Steeple-Chases de France : Fornham.

QUATRE ANS DE PRISON

M. de Christiani, l'auteur du coup de canne historique d'Autueil, a été condamné hier à quatre ans de prison. La clémence présidentielle, on peut en être sûr, abrégera cette peine dans des proportions considérables.

Le clubman qui va la subir doit être dès à présent considéré comme une victime de cette charmante collection de feuilles antisémites et nationalistes qui servent matin et soir à un public peu délicat l'injure boueuse et le mensonge éhonté. Car c'est un fait qu'aucun psychologue ne sera tenté de nier : l'injure et le mensonge versés quotidiennement au milieu d'un groupe humain créent une atmosphère propice à l'éclosion des actes absurdes, fous ou criminels.

On sait exactement combien de degrés de chaleur sont nécessaires pour amener le ver à soie à accomplir les différentes métamorphoses qui le transforment en taffetas. Le temps n'est pas loin où l'on

pourra expliquer, avec une précision égale, combien de quarts d'heure d'éloquence ou de colonnes de journaux sont nécessaires pour transformer un homme ordinaire en une sorte de maniaque qui n'est plus responsable de ses actes.

En attendant que ce calcul soit dressé, on force un peu les doses, et c'est pourquoi on est exposé à trouver dans le monde des personnes qui disent des choses aussi folles, aussi stupides et aussi féroces. C'est leur journal qu'elles ont absorbé le matin et qu'elles restituent à dîner.

Comme cette floraison véritablement surprenante d'outrages et de calomnies coïncide avec une véritable grève du jury français, qui paraît décidé à ne plus jamais condamner les insulteurs et les diffamateurs, à quelque parti qu'ils appartiennent, il y a certainement quelque chose à faire pour organiser une représentation quelconque en dehors de ce jury. C'est pourquoi j'approude franchement la proposition de loi de M. Joseph Fabre, qui restitue aux Tribunaux correctionnels la connaissance des délits d'injure et de diffamation commis contre des personnes investies de fonctions ou de mandats publics, avec droit de faire la preuve.

Si nous étions dans un pays comme l'Angleterre, où les citoyens ont une assez grande idée de la dignité humaine pour ne pas hésiter à frapper impitoyablement, quand ils font partie d'un jury, ceux qui la ravalent, la proposition de M. Joseph Fabre serait inutile. Car jamais les juges français n'arriveront au degré de sévérité des jurés anglais qui condamneront le *Times* à douze cent cinquante mille francs de dommages-intérêts pour avoir prétendu que M. Parnell était complice des auteurs de l'attentat de Phoenix Park.

Mais nous sommes en France, dans un pays où les jurés ne sont guère impitoyables que contre les empoisonneuses, parce qu'ils veulent inspirer un terreur salutaire à leurs cuisinières et même à leurs épouses. Nous sommes en France, c'est-à-dire dans un pays où les gens sont plus faciles à emballer et à suggestionner.

C'est pourquoi il faut faire quelque chose. Car, en somme, si la proposition de M. Joseph Fabre avait été votée il y a seulement six mois, M. de Christiani serait probablement, sûrement même, en liberté. — J. CORNÉLY.

A Travers Paris

On nous rapporte un mot charmant de M. le Président de la République quand on est venu lui apprendre hier la condamnation à quatre ans de prison prononcée contre M. de Christiani.

— Voilà quatre années, a dit M. Loubet, qui passeront très vite.

Il était impossible d'annoncer avec une plus spirituelle bonhomie les très prochaines mesures de clémence qui sont, dans la pensée du Président, l'épilogue de ces jours passés.

Le cabinet Charles Dupuy a vécu exactement deux cent vingt-trois jours !

C'était écrit ! Il avait été formé définitivement le soir de la Toussaint de l'année dernière. Pour ne pas faire paraître à l'officiel le jour des Morts les décrets constituant le nouveau ministère, on en avait ajourné la promulgation au 3 novembre.

Il suffisait de faire l'addition des lettres composant ce titre : *Le cabinet Charles Dupuy*, pour savoir jusqu'où il irait. Le total donne 223, c'est-à-dire exactement le nombre de jours que devait vivre et qu'a vécu le cabinet Charles Dupuy !

Rouvert d'hier, l'Automobile-Club de France a repris immédiatement sa vie active. Cinquante-quatre convives au déjeuner, à la place de la Concorde, et vingt-sept à la villa du bois de Boulogne. Et — les événements vont si vite à Paris ! — ce n'est pas des derniers que l'on y a parlé, mais de ceux de demain, de l'exposition qui va s'ouvrir aux Tuileries et qui s'annonce comme un très gros succès.

La fortune et la puissance d'épargne de la France sont légendaires. Toutefois, on peut se rendre compte exactement de leur degré de valeur par les travaux annuels auxquels se livre le fisc, et qui donnent des chiffres précis.

Précisément, le ministre des finances vient de faire une statistique qui est singulièrement éloquent. Il s'agit du rendement des droits de succession pour l'année 1898. Par son travail, le ministre a été amené à relever le chiffre exact des valeurs tant mobilières qu'immobilières comprises dans les 430,810 successions déclarées au cours de l'année dernière.

Ces valeurs dépassent au total six milliards et demi ; en chiffres exacts, elles atteignent 6,621,298,941 francs. Elles se partagent en 3,531,136,653 fr. de biens meubles et 3,090,162,288 fr. de biens immeubles.

Cette dernière catégorie se répartit à peu près également entre immeubles urbains et immeubles ruraux. Parmi les biens meubles nous relevons, dans les successions, un milliard six cent quarante millions de valeurs mobilières françaises (dont 500 millions de rentes françaises) et 441 millions de valeurs mobilières étrangères.

En numéraire, on n'a constaté, sur cette immense somme de 6 milliards et demi, que 80 millions et 140 millions de dépôts dans les banques. Par contre, il y a un peu plus de 800 millions de créances. Les assurances sur la vie figurent pour 38 millions et les livrets de caisses d'épargne pour 77 millions.

Les meubles corporels représentent une valeur de 234 millions et les fonds de commerce, 83 millions.

C'est naturellement le département de la Seine qui, en raison de la présence de la capitale, figure pour la plus grande part dans l'ensemble de ces valeurs successoriales. Il y figure pour 1,850 millions, soit bien près de deux milliards, correspondant à 18,956 successions déclarées.

LE LANGAGE DES FLEURS

Fleurs, que ne vous fait-on pas dire ! Il faut que nous nous excusions, Car au fond vous devez maudire Nos stupides divisions.

Dans les jours de crises extrêmes, On vous fait arbitrairement Servir d'enseignes ou d'emblèmes Sans avoir votre assentiment.

Le bleu est antisémitisme (On ne voit pas bien le rapport) ; Peut-être que la marguerite En tient pour Henri Rochefort.

La violette, par principe, Est pour le prince Victor, et L'œillet blanc préfère Philippe ; La rose pourpre est pour Loubet.

On a même la perdrix De vous obliger, pauvres fleurs, A chanter la palinodie, Tels de simples législateurs.

Aujourd'hui revisionnisme — Vive Dreyfus ! vive Picquart ! — L'œillet rouge fut boulangiste... Que sera-t-il un peu plus tard ?

C'est exorbitant, tout de même, Que l'on dise ce qu'on voudra, De demander au chrysanthème Ce qu'il pense du Panama.

Et cela m'irrite et m'obsède, O fleurs, filles du doux été, Qu'à la politique si laids On vous mêle, vous la beauté !

Champfagnol.

Un Comité de patronage composé de personnalités marquantes du monde et de la science vient de se constituer, sur l'initiative de M. Giulio Blum, afin d'étudier un projet de reconstitution des ruines de Pompéi pour l'Exposition de 1900 à Paris.

Ce Comité se compose de : MM. Alphonse, comte Chenu-Laffitte, colonel Simon, prince della Rocca, Giulio Blum, M. Serment, comte d'Alessandro, l'ingénieur Arena, du musée de Naples, prince Cerami, etc., etc.

Ce Comité a dès maintenant l'appui des directions des musées de Naples et de Pompéi.

L'homme ne vit pas seulement de froment, a dit jadis un philosophe ; il lui faut aussi le pain du rêve et des plaisirs. Les plaisirs, il les trouve à Marigny. Théâtre où, dans un décor véritablement enchanteur, sont groupées les attractions les plus intéressantes : les Schwartz, les Kremos, Clara Betz, aux formes impeccables ; Schéharazade, la Javanaise tentatrice, et enfin la *Fontaine des Fées*, ballet merveilleux.

Le sculpteur Rodin vient d'obtenir de la Ville de Paris la concession de l'emplacement qu'il lui demandait pour y exposer son œuvre en 1900 hors de l'enceinte de l'Exposition universelle.

Cet emplacement est le petit square situé au bout de la rue Jean-Goujon, à l'angle de l'avenue Montaigne et du Cours-la-Reine, près de la place de l'Alma.

La Ville autorise Rodin à faire construire là un pavillon dont l'architecte, M. Marcel, a dressé les plans.

Elle a voulu se montrer généreuse envers le grand artiste et c'est un minimum qu'elle lui demande comme redevance : 15 francs par mètre carré, à forfait pour toute la durée de l'Exposition.

Durant les dernières journées élégantes de Longchamps on a beaucoup remarqué deux délicieuses toilettes de la saison.

L'une était en grosse guipure, et l'autre de foulard. La forme exquise, l'harmonie des tons en désignaient clairement l'auteur : Majesty, dont le goût a su créer des merveilles de style le plus pur avec ces tissus si originaux qui pour la plupart lui viennent de l'Extrême-Orient.

Un de nos confrères, M. Jules Roques, a fait un travail sur les maisons de commerce centennaires dans lesquelles on peut se fournir « les yeux fermés ». En tête, par ordre alphabétique, figure la maison Get frères, inventeurs du Pippermint, fondée en 1706, et dont la liqueur hygiénique et anticholérique est également, étendue d'eau froide, le meilleur des rafraîchissants. Or si le Pippermint est recommandable, il n'en est pas de même des imitations vendues sous des noms similaires.

Suite de l'anarchie dans les mots : C'est parce que le colonel Picquart est sorti de la *Santé* qu'à présent il va se bien porter.

Entendu dans les couloirs de la Chambre : — Comme l'enchaînement des choses est bizarre ! C'est à cause d'un chapeau aplati par un coup de canne que M. Dupuy a pris sa canne et son chapeau !

Hors Paris

Le Transsibérien. La construction de la grande ligne russo-asiatique marche à pas de géant. Irkoutsk venant d'être atteint, le train de luxe « Transsibérien » de la Compagnie des Wagons-Lits, au départ le samedi 17 juin de Moscou, atteindra

Irkoutsk lundi 26, à dix heures du matin. Les départs suivants auront lieu régulièrement de Moscou, les samedis de quatre en quatre semaines, donc pour la seconde fois le 15 juillet.

Il peut arriver que les premières chaleurs réveillent les rhumatismes et les névralgies ; alors on se trouve assez mal des séjours de campagne trop exposés aux variations atmosphériques. Les Grands Thermes de Dax offrent en ce cas un refuge absolument sûr, étant constitués pour recevoir en toute saison les pauvres humains sujets à ces maladies.

Nouvelles à la Main

Au jeu des petits papiers. On a posé cette question : — Quel est l'homme le plus aimable et le mieux élevé ?

Plusieurs ont répondu : — Celui qui ne se plaint pas. Presque tous : — Celui qui nous écoute nous plaindre.

Amusant phénomène social : Ce pauvre diable de X... est taré depuis vingt ans pour une « adicéatresse » de quelques louis au jeu ;

Et ce brave fournisseur qui nous friponne tous les jours sur la qualité, sur le poids des marchandises, est « très respecté dans son quartier ».

On demande à un aveugle : — Votre chien est-il fidèle ? N'avez-vous pas peur qu'il vous lâche ? — Pas de danger, répond l'aveugle ; du reste, je ne le quitte pas des yeux !

M. Prudhomme, en lisant le compte rendu de l'audience correctionnelle consacrée aux manifestations de dimanche, a dit avec indignation : — Je n'admets pas qu'à Paris, où il est si difficile d'avoir de bon lait, des gens se permettent de crier : « Mort aux vaches ! »

Le Masque de Fer.

UNE AFFAIRE D'ESPIONNAGE

Arrestation d'un général italien

(PAR DÉPÊCHE DE NOTRE CORRESPONDANT SPÉCIAL)

Nice, 13 juin.

Le Parquet de Nice est saisi d'une affaire d'espionnage dans laquelle est impliquée un général de brigade italien, M. Giletta de Saint-Joseph, propriétaire à Levens (Alpes-Maritimes).

La police spéciale était informée depuis plus d'un mois des agissements de cet officier, qui fut surveillé avec le plus grand soin. Le 6 mai dernier le général Giletta de Saint-Joseph se rendait à la gare des chemins de fer du Sud de la France où il prit le train de six heures du matin, se dirigeant sur Puget-Théniers. Il descendit à la gare de Touet-Beuil et parcourut la route stratégique du moulin de Rigaud, qu'il explora minutieusement, ainsi que le Pra d'Astier, et se dirigea sur Beuil. Après avoir levé les environs de cette contrée et avoir opéré une véritable reconnaissance militaire, il retourna à Touet-Beuil et reprit le train qui le ramena à Nice, sans qu'il se doutât qu'un commissaire spécial adjoint, M. Renucci, l'avait suivi depuis la première heure dans toutes ses opérations. Cet habile commissaire, se tenant à distance, put ainsi, sans être observé, devenir le témoin oculaire des actions du général qui, l'instruction le prouvera, semble avoir entrepris une véritable étude très approfondie des lieux et des points stratégiques de la vallée du Var.

Depuis cette date, le général ne cessa pas d'être l'objet d'une surveillance rigoureuse. Le 7 juin courant, il entreprit un nouveau voyage à Touet-Beuil et Puget-Théniers. Après avoir séjourné quelque temps dans la sous-préfecture des Alpes-Maritimes, il prit une voiture et se dirigea vers le pont de Puget-Rostand et La Croix. La carte d'état-major déployée, lunette en main, il demandait des renseignements d'après lesquels il faisait sur la carte des rectifications. De retour à Puget-Théniers, il reprit le train et arriva le soir à Nice. Il se disposait à sortir de la gare lorsqu'il fut accosté par M. Renucci, qui le pria de le suivre au commissariat spécial.

Après un long interrogatoire auquel M. Renucci procéda dans le commissariat, le général déclina ses noms et qualités et remit toutes les pièces qu'il portait sur lui : carnets de reconnaissance, plans relevés, rectifications de carte, etc., etc. Sur sa parole d'honneur qu'il ne quitterait pas Nice, la police spéciale ne procéda pas de suite à son arrestation ; mais l'examen des pièces semblant ne laisser aucun doute sur les intentions d'espionnage, le général fut arrêté hier soir, sur mandat de M. le juge d'instruction, par M. Renucci, qui le conduisit, à huit heures quinze, à la maison d'arrêt.

Le général Giletta de Saint-Joseph est âgé d'une cinquantaine d'années. Il est originaire de Levens (Alpes-Maritimes). Le consul général d'Italie, aussitôt prévenu, s'est rendu ce matin chez le préfet qui l'informa que le général était arrêté en vertu d'un mandat du juge d'instruction. La plainte au Parquet qui a décidé son arrestation émane, affirme-t-on, du ministère de la guerre.

Le général Giletta de Saint-Joseph est maintenu en état d'arrestation. Il passera probablement en police correctionnelle. Le général avait déjà été arrêté sous la prévention d'espionnage, en 1880, au

camp d'Argent ; il fut alors remis en liberté.

Lieutenant.

Rome, 13 juin.

Le général Giletta di San Giuseppe, dont on annonce l'arrestation à Nice sous l'accusation d'espionnage, est en activité de service et commande la brigade Cremona, en garnison à Piacenza. Ses journaux officiels déclarent qu'il doit y avoir erreur. Il se trouvait en congé dans les environs de Nice, dont il est originaire, et où il possède des propriétés. — FÉLIX

LA CRISE

Tout le monde sait qu'il existe un protocole des crises dont les hôtes successifs de l'Elysée exécutent religieusement les prescriptions, et l'on sait aussi que son article premier prescrit une conférence entre les trois présidents.

M. Loubet s'est donc entretenu hier matin avec MM. Fallières et Deschanel de la situation parlementaire. Tous trois ont passé successivement en revue les hommes qui apparaissent comme ministres et se sont mis d'accord pour reconnaître que M. Poincaré — bien qu'il observe depuis assez longtemps une grande réserve et se tienne en marge de la politique — était, comme disait jadis M. Thiers en parlant de lui-même, indiqué.

Toutefois, comme on prévoyait de sa part une certaine répugnance, qu'on lui savait ou qu'on lui soupçonnait quelque éloignement pour le pouvoir, le Président de la République a fait prier M. Deschanel de lui prêter son concours qui ne lui serait pas inutile pour vaincre une résistance probablement fort vive.

M. Deschanel s'est rendu vers quatre heures à l'Elysée, en est ressorti presque aussitôt, s'est rendu chez M. Poincaré, et celui-ci est venu, une demi-heure plus tard, rendre visite à M. Loubet.

En le quittant, un peu après cinq heures, le visiteur s'est heurté à des reporters à l'affût, qui, avec leur indiscretion professionnelle, ont voulu absolument savoir s'il avait reçu et accepté la mission de constituer un ministère.

Le protocole a prévu ce cas et dicté la réponse : « Je suis venu à titre purement consultatif. » M. Poincaré n'a pas répondu et ne pouvait pas, sans incorrection, répondre autre chose. Interrogé de nouveau, pressé, mis au pied du mur, il a laissé entendre qu'il avait plus de goût pour les choses du Palais qu'il avait dans les deux Chambres des hommes très qualifiés pour prendre le pouvoir, et qu'il inclinait fort à s'effacer devant eux.

Mais une autre cloche rendait un autre son, et le bruit se répandait bientôt que le Président de la République avait fait un chaleureux appel au concours, au dévouement de M. Poincaré.

Celui-ci aurait répondu que, depuis trois ans, il n'accorde plus qu'une attention intermittente aux jeux de la politique et du Parlement, et que, comme il n'avait pas pris une part bien active à la dernière crise, qu'il n'avait ni prononcé un discours, ni exercé une action directe sur la Chambre, rien ne le désignait au choix du Président.

M. Loubet revint à la charge. Les présidents des Chambres, les députés, les sénateurs avaient précisément désigné M. Poincaré, à l'exclusion de tout autre. A leurs yeux comme aux siens, il était l'homme de la situation et tous méritaient en lui de grands espoirs. Son passé, son influence incontestable sur le Parlement, l'autorité de sa parole, son énergie obstinée, son caractère lui assurant le prestige indispensable pour réunir une majorité, pour grouper de précieux concours, imposer une trêve aux diverses fractions de la gauche et conduire à bien une entreprise qui n'était pas sans difficultés, ni même sans périls.

M. Poincaré finit par se rendre et, avant de se retirer, s'engagea à revenir le lendemain.

De cinq à sept, il conféra avec quelques amis politiques, dont plusieurs font partie du Comité de vigilance.

Dans ces entretiens, M. Poincaré insista plus particulièrement sur la difficulté d'un programme propre à lui assurer les concours indispensables pour tenir tête aux coalitions. Sans être un timide, et encore moins un adversaire des réformes même hardies, il y avait cependant une certaine limite qu'il ne consentirait sous aucun prétexte à franchir, et il devrait, sur quelques points, formuler de nettes réserves dont l'aile gauche du parti républicain s'accommoderait probablement assez mal.

On lui fit remarquer qu'il ne s'agissait point, à l'heure présente, de rédiger le programme d'un parti, mais d'organiser un gouvernement de défense et

réunion au Luxembourg, repris à son compte l'ordre du jour voté la veille par la Chambre. Les délégués du Sénat avaient tenu à prouver par cette manifestation l'entente intime et étroite des deux fractions du Parlement.

Paul Bosq.

LA JOURNÉE

Mercredi 14 juin

Sports : Courses à Colombes (2 h.). — La Hunt Cup, à Ascot. — Championnat du « Fusil de chasse » (9 h. du matin, le Séquin). — Finale du Prix des Etats-Unis du Polo-Club de Bagatelle (2 h.).

Première : Aux Folies-Dramatiques, Madame Pistache. Les Fêtes du Palais-Royal : Festival de musique militaire, 600 exécutants, après-midi et soirée (Prix : 1 fr.).

Dans les églises : Obsèques de M. Alfred Hermand (midi, Notre-Dame-de-Grâce (Passy)).

Anniversaires : Trente-deuxième anniversaire de S. A. I. R. la duchesse d'Orléans, et vingt-neuvième de S. A. R. la duchesse de Sparte, femme de l'héritier de Grèce et sœur de l'empereur d'Allemagne. — Anniversaire de deux grandes batailles du siècle : Marengo (1800) et Friedland (1807).

Congrès : Ouverture, à Mâcon, du congrès archéologique de France.

Demain les jeudis

d'Hermann-Paul

Le Monde et la Ville

SALONS

Hier, grand dîner à l'ambassade d'Italie pour fêter l'anniversaire de S. A. R. la duchesse Hélène d'Orléans, comtesse de Combe et de la Cour de Tournellé étaient :

Duc de Broglie, M. de Souza-Rosa, ministre de Portugal; duc et duchesse de Rohan, marquis de Vogüé, membre de l'Institut; marquis et marquise d'Harcourt, marquis et marquise de Galaric, marquis et marquise de Lasfeyrie, comte et comtesse d'Arsonville, comte de Darfont, comte et comtesse de Florian, M. et Mme Laugel, comte et comtesse Cornet, marquis et marquise Pallucci, comte et comtesse d'Antioche, M. Strozzi.

Le dîner n'a pas été suivi de réception. — Le ministre du commerce et Mme Paul Delombre ont donné avant-hier un dîner en l'honneur du corps diplomatique et de ses membres du cabinet.

Mme Delombre avait à sa droite l'ambassadeur d'Italie et à sa gauche l'ambassadeur d'Espagne. M. Delombre avait à sa droite la comtesse Tournellé et à sa gauche Mme Lebret. Les autres convives étaient :

L'ambassadeur de Russie, Mme de Leon y Castillo, le ministre du Brésil et Mme de Piza, M. Charles Dupuy et tous les membres du cabinet, le préfet de la Seine et Mme de Salves, M. Georges Berger, député, M. et Mme Thierry, le gouverneur de la Banque de France et Mme Pallain, le gouverneur du Crédit Foncier de France et Mme Labeyrie, M. et Mme Siegfried, MM. de Villomiva, Victor Legrand, Jacques Siegfried, Châtelain, Coyne, Delessaux, Hardouin.

Le dîner a été suivi d'une brillante réception.

Brillante soirée dansante, avant-hier, chez la baronne du Mesnil. Tout un essaim de jeunes filles. Reconnu :

Miles de Béthune-Sully, de La Ferronnays, de Rochefort, de Courcy, de Langsdorff, de Gutau, de La Torre, de La Boutetière, de Vergès de Monteynard, Bartholini, de Kermingant.

Parmi les danseurs :

Comte Ch. de Beaufort, comte Desplaces, comte de Champagne, comte d'Andigné, vicomte de Perrigny, baron de Rhodendaël, vicomte de Reiset, comte Ullens de Rodendaël, etc.

Grand dîner lundi dernier au pavillon d'Armenouville, donné par le comte Roman Porocki. Parmi les convives :

Duc et duchesse de Noailles, duc et duchesse d'Harcourt, duc et duchesse de Bisaccia, comte et comtesse Tyszkiewicz, comte et comtesse Auguste Potocki, vicomte et vicomtesse R. Viéville, vicomte et vicomtesse de La Rochefoucauld, comte et comtesse Jean de La Rochefoucauld, marquis et marquise de Loys-Chandieu, comte et comtesse Louis de Périgord, prince et princesse Lucien Murat, M. de Saint-Alary, Balsan, Luzarache d'Azay, Ridgway, etc.

Après le dîner, tour de valse, avec l'orchestre des tziganes.

On a applaudi avant-hier, chez Mme Lé Chevallier de Boisval, Mmes Scriwaneck, Albert Baillié, Rancet-Banès, M. Duranthy, Voisin, Pierre Edmond, et Mlle de Boisval dans ses œuvres. Dans l'assistance :

Duchesse et Miles de Cadore, vicomtesse de La Jonquières, Mme de Saint-Vulfran, comtesse d'Arqueville, Mme Tavernier, M. et Mme de Plazaola, comte de Rancourt, etc.

Judi dernier, réunion des plus select chez le sympathique comte d'Andigné, Mme Baillier. Au programme : Mme Tanézy et M. Chambon, dont les belles voix ont transporté l'auditoire, dans Le Crucifix, de Faure. Très applaudis aussi M. Ricardo Vines, le pianiste impeccable; M. D. Bonnaud, l'irrésistible chansonnier, qui a fait rire aux larmes; sans oublier la gracieuse maîtresse de maison qui a remporté un nouveau succès de compositeur et d'exécutante dans deux instantis et Duc et Marquis, deux jolis bilettes qui viennent de paraître pour mandoline et piano.

Au carnet mondain : — Mardi prochain, soirée chez le duc de Massa. Au programme, des comédies du maître de maison. — Ce même jour, dernière réception chez Mme Madeleine Lemaire qui aura à son programme M. Fugère, de l'Opéra-Comique.

C'est par erreur qu'on a cité le vicomte de Dampierre parmi les personnes qui assistaient à la garden party de Mme Hochon.

Julie soignée, lundi dernier, organisée à la salle Dupres par la Société d'amateurs, avec les concours des élèves de Mlle Heurtot. Très applaudis le duo de Thamar, de M. Bourgalet-Ducoudray, chanté par Mlle Luccioni et M. Fernand Lecote; Maton, un acte en vers de Grandmougin; le Sacrement de Judas, de Tiercelin, et grand succès pour Ce n'est pas mon jour, une jolie comédie de Mme Louise d'Ala, finement interprétée par Mme de Lenz, Miles Germaine de Lenz, Mme Aubert et M. Gronkowski.

RENSEIGNEMENTS MONDAINS

Monsieur le duc d'Orléans et Madame la duchesse d'Orléans, arrivés avant-hier à Turin et recue à la gare par LL. AA. RR. le duc et la duchesse d'Aoste, sont descendus à l'hôtel d'Europe.

Arrivé à Paris : — le comte Alexandre de Roma, député de Zante, ancien président de la Chambre hellénique, président du Comité central installé à Athènes pour la participation de la Grèce à l'Exposition de 1900.

Reconnu hier au restaurant de l'Elysée Palace Hôtel : Prince Dominique Radziwill, prince Bonaparte Wiso, duc de Lussang, comtesse Marie Konarska, baron de Mermus, M. Claretie, comte de Lastic, comte Duchâtel, vicomte d'Arjuzon, comte et comtesse de Brias, comte et comtesse d'Yanville, M. et Mme de Voize.

La Commission de délimitation de frontière du Venezuela est descendue à ce même hôtel.

Prix de consolation au tir aux pigeons du bois de Boulogne; un pigeon, handicap.

Gagnants suivant l'ordre : M. de Blomcourt, à 23 m. 1/2, 9 pigeons tués sur 9; comte de Poncia, à 21 mètres, 8 sur 9; M. L. Drevon, à 27 m. 1/2, 6 sur 7.

Les autres poules ont été gagnées par M. J. Demonts, le comte R. de Montequiou, le baron de Mévius.

MARIAGES

On annonce les fiançailles : — De M. Georges Legendre, lieutenant au 88^e chasseurs, avec Mlle Germaine de Torcy, fille du général de Torcy; — Du vicomte de Labarthe, fils du comte et de la comtesse de Labarthe, née Beaupré, avec Mlle Marie-Thérèse de La Mairie, fille de M. et de Mme de La Mairie, née Valori; — Du vicomte de Germiny, officier de l'armée française, avec Mlle Bernard, fille de M. et Mme Bernard-Demesmay, de Rouffey, fils de M. et Mme de Rouffey, née de Lard.

Le samedi 8 juillet, on célébrera en l'église de l'Étoile, avenue de la Grande-Armée, le mariage de M. Roger Seydoux, fils de Mme Auguste Seydoux, née de Sers, avec Mlle Bourlon de Sarty, fille de M. et Mme Bourlon de Sarty.

On célébrera prochainement le mariage de M. Alfred Barandon, conseiller d'arrondissement du Cher, avec Mlle de Lamothe, fille du baron et de la baronne de Lamothe, née de Coulaire.

M. le chanoine Caharel, directeur du grand séminaire de Saint-Brieuc, a béni, en l'église Notre-Dame-des-Champs, à Avranches, le mariage de M. Henri de Trémoulin avec Mlle Berthe Olivier, fille du général Olivier, ancien gouverneur de Toul. Les témoins étaient : pour le marié, MM. Amédée de Saint-Mélor, maire de Taden, et Bats de Cugnac; pour la mariée, le comte de Clinchamp et M. de Saint-Pair, aide de camp de l'amiral de Margat.

Le Saint-Père avait envoyé aux jeunes époux sa bénédiction apostolique.

DEUIL

Les obsèques de Mme Auffin-Ordt seront célébrées ce matin, à dix heures, en l'église américaine de l'avenue de l'Alma. Les personnes qui n'auraient pas reçu d'invitation sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Nous apprenons la mort : — De M. Nourissin, membre de l'Institut, décédé hier matin en son appartement de la rue de Condé, à l'âge de 74 ans. Agrégé de philosophie, il professa au collège Stanislas de Rennes, aux Facultés de Clermont et de Paris, et en 1858, au lycée Napoléon. Docteur ès lettres, il fut membre de l'Académie des sciences morales et politiques, en remplacement du duc de Broglie. Il remplit par délégation les fonctions d'inspecteur général de l'instruction publique.

M. Nourissin laissa de nombreux ouvrages; — De M. Kerpedorn, avocat à la Cour d'appel, décédé à l'âge de 49 ans; — De M. Melchior Currier de Lavalette, directeur des publications agricoles, décédé à l'âge de 87 ans; — Du lieutenant-colonel Fiot, du 57^e régiment d'infanterie, décédé à l'hôpital de Nancy où il avait été transporté après l'accident de cheval dont il avait été victime ces jours derniers.

De M. Joseph Boone, membre de la Société des agriculteurs du Nord et maire de Terdeghem, décédé à l'âge de 67 ans. — Du docteur Adolphe Choteau, décédé à Lille, à l'âge de 63 ans.

Ferrari.

A l'Étranger

NOUVELLES

ANGLETERRE

DÉCLARATION DE M. CHAMBERLAIN. Londres, 13 juin. — A la Chambre des communes, M. Chamberlain dit :

Je n'ai pas reçu d'information établissant que le gouvernement du Transvaal aurait distribué récemment des armes, et des munitions aux Boers de la colonie anglaise du Natal.

Le haut commissaire a exprimé à M. Krüger que l'arbitrage n'était pas admissible pour toutes les questions en litige; qu'en tout cas, l'Angleterre ne souffrirait pas d'arbitrage par une puissance étrangère.

Depuis la conférence, le président Krüger a soumis une proposition concernant l'arbitrage, d'après laquelle le président du tribunal arbitral devrait être un étranger.

Le gouvernement attendra d'avoir le compte rendu complet de la conférence de Bloemfontein pour envoyer de nouvelles instructions.

M. Brodrick dit qu'il n'est pas question, dans la convention anglo-russe, d'étendre la sphère d'influence russe, mais de préciser les territoires dans lesquels l'Angleterre ne demandera pas de concessions et ne s'opposera pas aux concessions demandées par la Russie.

La Chambre des communes s'est réunie après avoir voté en troisième lecture le bill du gouvernement de Londres et le bill des finances.

ITALIE

LES PRÉPARATIFS DE L'ANGLETERRE

Rome, 13 juin. — Dans les cercles politiques et diplomatiques, on commente beaucoup la nouvelle d'achats considérables de mules que l'Angleterre fait en ce moment en Italie, de même que dans l'île de Chypre.

Demanda d'urgence par l'administration militaire anglo-indienne, ces mules, affirmant, doivent servir aux batteries de montagne, en vue d'une expédition militaire que l'Angleterre prépare.

DE VIENNE À PARIS À CHEVAL

Un jeune homme de vingt ans, M. Charles Cottu, fils du baron Cottu, vient d'accomplir un exploit sportif peu ordinaire.

Parti de Vienne (Autriche), à cheval, à quatre heures du matin le jeudi 1^{er} juin, il est arrivé à Paris hier soir à 5 h. 45 par la porte de Picpus. Il a parcouru ainsi une distance de 1,250 kilomètres 700 mètres en 12 jours et 14 heures.

Il y a à quelque temps déjà, le lieutenant Zubowitz, des houvés hongrois, aujourd'hui capitaine, avait franchi cette même distance, avec sa jument Karadoc, en quatorze jours et cinq heures.

Le record est donc nettement battu par notre compatriote. Voilà le fait dont tous les sportsmen français peuvent légitimement s'enorgueillir, et qui fait grand honneur au cavalier émérite qu'est M. Cottu.

Quelques journaux spéciaux avaient annoncé le jour et l'heure approximative de son arrivée. Aussi, dès quatre heures et demie pouvait-on apercevoir un grand nombre de cyclistes traverser à toute allure l'avenue Daumesnil, se rendant à la rencontre du jeune sportsman.

A cinq heures, M. le baron Cottu et Mme Cottu arrivent en voiture, et descendent à la porte de Picpus, où attendent déjà deux ou trois personnes de leur famille, ainsi que MM. le général Favoret de Kerbrech, comte de Cossé-Brissac, président de l'Etrier; Barthe, vétérinaire en chef de l'armée, en retraite; Prieur, vétérinaire de l'École d'Alfort; de Les-

seps fils, comte de Laborde; M. et Mme Mille Delahante, Mlle Barnabé, etc., etc.

J'interroge tout de suite M. le baron Cottu, qui fort amicalement me donne quelques détails intéressants. La dernière dépêche qu'il a reçue de son fils était datée de Rosois, à 45 kilomètres de Paris, et donnait les meilleures espérances.

On pense bien que ce n'est pas sans préparation que le jeune Cottu a réussi à faire un pareil voyage en si peu de temps. Dès l'âge de quatre ans, son père l'avait mis sur un cheval, et depuis lors il n'a cessé de s'adonner avec passion à l'équitation. Jusqu'à douze ans il a monté sans étriers, et peu à peu il a acquis la science parfaite du cheval. Il a appris non seulement à le conduire, mais à le connaître : par la pratique aussi bien que par la théorie, il est appliqué à étudier sa physiologie, l'effort dont il est capable, l'hygiène qui lui est propre, ne négligeant aucun détail. Avant de partir pour Vienne, il alla chez un maréchal ferrant et se mit à ferrer des chevaux.

En route, en effet, il ne voulait s'adresser à personne pour s'occuper de sa monture. Il entendait faire toute la besogne lui-même. Il partit donc à Vienne sur « Irish Lass », une jument irlandaise âgée de sept ans, et commença son entraînement, la mettant successivement sur 30, 40, 70, 80 kilomètres par jour. A Vienne, « Irish Lass » parcourut 90 kilomètres.

De Vienne à Paris, M. Cottu atteignait à un maximum de 122 kilomètres. Il y a trois jours, il faisait 118 kilomètres, avant-hier 90 kilomètres et hier 92 kilomètres.

J'exprime mon étonnement et mon admiration en entendant ces chiffres.

— Votre fils, dis-je à M. le baron Cottu, pratique-t-il d'autres sports ?

— Il est à point, me répond-il. Je l'ai élevé comme M. de Camors. Il est escrimeur, excellent chasseur et tire fort bien le pistolet.

Tandis que nous causons, M. Delton, photographe, prépare son appareil pour ne pas manquer... l'arrivée.

La conversation s'arrête. On regarde l'horizon. Une armée de cyclistes apparaît à deux cents mètres, puis un cavalier de haute stature...

— Voilà Charley ! s'écrie joyeusement Mme Cottu.

C'est en effet son fils qui s'avance au pas, précédé et suivi de cyclistes. Le voici parmi nous. On l'enloure, on le presse, on lui serre les mains. Il saute fort allègrement de cheval, et ne paraît nullement fatigué.

Quant à la jument « Irish Lass », elle est aussi fraîche que son cavalier. M. Cottu a, ma foi, grand air. De haute stature, élancé, il mesure 1 m. 80 — la figure très bronzée, l'œil à la fois énergique et doux, il donne l'impression d'un homme à volonté forte. Il porte un chapeau de feutre gris sur la tête et est vêtu d'une chemise en flanelle bleue et d'un costume de cuir, pour le protéger autant que possible contre la pluie. Quelqu'un auprès de moi lui trouve quelque ressemblance, dans cet accoutrement, avec les cowboys. Oui, sans doute, mais il se distingue d'eux par une rare distinction que réveille toute sa personne.

Quant à sa fidèle compagne, Irish Lass, elle a bonne allure aussi. C'est un jeune bœuf clair, mesurant 1 m. 50 de hauteur; comme signes distinctifs, elle a une tache de cadre au bout du nez et une demi-étoile en tête. La crinière et le toupet sont coupés ras.

Je n'ai pas besoin de dire qu'on pose mille questions au brillant cavalier. Avec une patience et une bonté sans égales, il répond à toutes, mais sans abandonner les rênes d'Irish Lass, qui continue à surveiller comme un trésor. Il résume ainsi son voyage :

— Aucun incident notable n'est survenu pendant mon raid, sauf cependant en Allemagne, où j'ai dû dire son fait à un individu qui me refusait une miche de pain. C'est qu'en effet on m'a pris en plusieurs endroits pour un saltimbanque, à cause de mon accoutrement qui paraissait bizarre aux gens mal informés.

Et comme je lui demande comment il a vécu en route, il me parle tout d'abord de la vie d'Irish Lass.

— Elle a été prise un jour ou deux de dysenterie, mais avec une sage hygiène, je l'ai promptement guérie. D'ailleurs, je ne la quittais pas un instant, de peur d'accident, et la nuit, je couchais non loin d'elle, à l'écurie.

Quant à moi, je n'ai cessé d'avoir un fort appétit, mais en revanche, j'ai très peu et très peu fumé; le soir, je me nourrissais surtout de légumes et j'avais un verre de bière. Je ne me sens nullement fatigué, et, vous le voyez, ma bête pourrait encore accomplir plusieurs kilomètres.

M. Delton, le photographe, demande à M. Cottu de vouloir bien remonter à cheval, afin de le prendre marchant au trot dans une grande allée.

M. Cottu monte à cheval d'un seul bond, et il part successivement au trot et au galop.

Irish Lass se conduit à merveille. Nous sommes quelques-uns à applaudir, et du nombre se trouve M. le général Favoret de Kerbrech, qui a signé, avec M. le comte de Cossé-Brissac et avec M. Barthe, la feuille d'arrivée, dont voici le texte exact :

Charles Cottu, le mardi 13 juin 1899, à 5 h. 45, à la porte de Picpus.

Le cavalier était en parfaite santé, sans fatigue apparente, et la jument était en très bonne condition de travail et sans aucune apparence de fatigue.

Paris, le 13 juin 1899.

Sur un carnet de voyage, M. Cottu a rapporté des attestations écrites et timbrées par la mairie de chacune des localités qu'il a traversées. Précieux souvenir d'un raid sans précédent !

Non loin de la porte de Picpus, on est allé ensuite faire peser la jument avec la selle sur le dos et ses paquetages. En partant de Vienne, Irish Lass pesait 415 kilos. Elle pèse maintenant 380, soit trente-cinq kilos de diminution. La jument Karadoc, du capitaine Zubowitz, était arrivée complètement claquée au bout du voyage.

Le succès de M. Cottu est par conséquent complet, et tout le monde lui a adressé les compliments les plus vifs et les plus sincères.

M. Flavin, son précepteur, un Irlandais qui adore la France, et qui a accompagné son élève sur une lourde bicyclette, n'était pas le dernier à être fier de lui.

Dernier détail, et non le moins intéressant : ce soir, avant de dîner, M. Cottu a fait le pansage complet d'Irish Lass.

Dans quelques mois, il s'adonnera deux fois par jour à cet exercice dans un régiment de dragons, de cuirassiers ou de hussards, comme soldat de deuxième classe, à moins que l'autorité militaire envoie ce cavalier hors ligne dans un régiment d'infanterie.

Maurice Leudet.

La « Coupe des Aéronautes »

Des six ballons, partis hier des Tuileries, trois ont fait connaître de leurs nouvelles.

Le premier descendu est le *Malgache*, qui montait MM. de La Valette et Ballif. C'est à Dourdan qu'il a atterri; pas bien loin, comme on voit.

Celui qui montait Mme Savary et MM. Delatre et Pernette a dû descendre dans les mêmes environs, l'intention de ces aéronautes étant de ne pas passer la nuit en l'air.

Plus loin sont allés ceux qui disputaient réellement l'objet d'art de M. Blum, la coupe des aéronautes.

La France automobile nous communique, en effet, les dépêches qu'elle a reçues dans la matinée d'hier :

Descendu à 5 h. 1/2 du matin à Lille, Vendée, par crainte de la mer. — CASTILLON DE SAINT-VICTOR.

M. Castillon de Saint Victor montait, tout seul, le ballon *Aéro-Club*, cubant 800 mètres.

D'autre part, M. Paul Le Roux, sénateur, adressait à notre confrère le mot suivant :

Une dépêche de Saint-Michel-en-l'Hérin (Vendée) m'informe qu'un ballon est atterri ce matin, à 7 heures, sans aucun accident, dans une de mes fermes, la Grande Côte, qui se trouve à 4 kilomètres de l'Aiguillon-sur-Mer. La dépêche est signée du maire, M. Reverseau.

Ce mot était confirmé par la dépêche suivante :

Atterri baie de l'Aiguillon (Atlantique), à 7 h. 40 matin. — DE LA VAULX.

M. le comte de La Vaux et M. Maurice Mallet montaient le *Centaure*, ballon de 1,000 mètres, additionné de quatre ballonnets contenant du gaz de réserve.

A cinq heures du soir, on était encore sans nouvelles de M. Santos-Dumont, parti seul dans l'*America*, aérostat de 1,800 mètres cubes. Et ses amis ne sont pas sans concevoir quelque inquiétude.

Avec son ballon de grande dimension, disposant de 400 kilog. de lest, M. Santos-Dumont, un audacieux, ne se sera-il pas laissé tenter par quelque folle entreprise, et les paroles qu'il a prononcées au moment du départ ne permettraient-elles pas de le craindre ?

— J'ai baptisé mon ballon l'*America*. Qui sait si je n'irai pas jusque-là ?

M. Hervieu n'a pas donné de ses nouvelles; mais son ballon (320 mètres) ne pouvait lui permettre une bien longue étape.

Déjà ont commencé à parvenir à la France automobile quelques-uns des papiers lancés par les aéronautes et sur lesquels était un questionnaire que les habitants des régions traversées étaient priés de renvoyer avec leurs observations personnelles. Demain, d'autres parviendront encore, et cela permettra de retracer sur la carte la marche de chacun des concurrents.

Quelle sera le vainqueur de cette course ? Il faut, pour le déterminer, attendre que tous les points d'atterrissage soient exactement connus, ce qui, nous l'espérons, ne saurait tarder.

Paul Moyan.

TOMBOLA DE LA PRESSE

Nous publions, dans nos Petites Annonces, la liste officielle des numéros gagnants.

Les lots peuvent être retirés, à partir d'aujourd'hui, au siège du Syndicat de la Presse parisienne, 20, boulevard Montmartre.

Le gros lot, consistant en une automobile de la maison Peugeot, est gagné par n° 899, appartenant à Mme veuve Fayet-Lachal, de Thiers (Puy-de-Dôme), qui l'a fait acheter au *Petit Journal*.

LES EAUX DE L'AVRE

L'article de M. Emile Gautier sur les eaux de l'Avre et la contamination possible de la source de Poëlay, inaugurée, dimanche, à Verneuil, par M. Jules Legrand, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur, a causé un certain émoi dans cette charmante petite ville, autrefois importante place forte que les Français et les Anglais se disputèrent avec acharnement pendant la guerre de Cent ans. M. Roger, maire et conseiller général, a fait allusion dans son discours à cet article du *Figaro*. Il a juré que nulle eau n'égale en pureté celle de l'Avre et celle de Poëlay.

M. Jules Legrand a brodé sur le même thème de spirituelles variations. Ne se doutant guère que le cabinet dont il faisait partie serait renversé le lendemain, il a répondu avec humour aux critiques dirigées contre lui par certains de ses « confrères »; à propos de ses appréciations optimistes sur la qualité des eaux de l'Avre. On l'a appelé, a-t-il dit, « l'ami des microbes » parce que, s'appuyant sur les statistiques les plus rigoureuses, il avait soutenu que les quartiers de Paris alimentés par l'eau de l'Avre ont été les moins éprouvés par la fièvre typhoïde.

Le sous-secrétaire d'Etat a aussi invoqué l'autorité du savant docteur Duclaux, directeur de l'Institut Pasteur, d'après lequel l'eau de l'Avre est, relativement, la plus exempte de microbes pathogènes.

Puis, M. Jules Legrand a parlé de la Commission qu'il a instituée pour s'occuper de toutes les questions relatives aux adductions d'eau, principalement pour examiner comment l'on pourra léguer les sources contre toute contamination. « Un laboratoire volant, a-t-il ajouté, se transportera aux sources qui alimentent la ville de Paris, pour étudier les moyens de maintenir à l'eau sa pureté. »

M. Jules Legrand a produit, à Verneuil, la plus favorable impression. Il a conquis tout le monde par sa bonne grâce et son esprit tout parisien.

Carrière.

REVUE DES JOURNAUX

La princesse Louise de Cobourg vient d'être transférée au sanatorium de Lindenhof, en Saxe. Voici ce qu'on télégraphie de Vienne, au *Temps*, à ce sujet :

La princesse Louise de Cobourg, qui a passé de longs mois en traitement au sanatorium de Purkersdorf, près de Vienne, vient de quitter l'Autriche et d'être transférée au sanatorium Lindenhof, à Coswig, près de Dresde. Son voyage s'est effectué hier dans l'incognito le plus absolu. Aucun personnage officiel n'était venu la saluer à la gare de Vienne, où elle est montée, longtemps avant le départ du train, dans un wagon-salon réservé. Sa dame de compagnie, Mlle Gëbauer Fullnegg; son curateur, le docteur Feistmantel, président de la Chambre des avocats de la Basse-Autriche, et un représentant du prince Philippe de Cobourg l'ont accompagnée jusqu'à destination.

Le sanatorium Lindenhof, où la princesse habitera réunie avec ses deux compagnes dans un petit pavillon, au milieu d'un grand parc, est une maison de santé complètement privée et diffère en cela de celui de Purkersdorf. La princesse, qui est aussi duchesse de Saxe, aurait été, paraît-il, consultée sur ce choix et n'y aurait pas fait d'objections. Le roi des Belges, son père, considérant comme inopportun son retour en Belgique, aurait préféré cependant qu'elle restât en Autriche, mais le jour de la princesse Louise en Autriche ne pouvait plus s'y prolonger, dit-on, pour des considérations de famille. Tous les frais de son séjour à Coswig seront supportés par le prince Philippe qui se trouve, toujours d'après les mêmes renseignements de son entourage, dans l'impossibilité de demander le divorce, vu l'état mental que les médecins attribuent à sa femme.

La princesse, dit la Faculté, est atteinte depuis plusieurs années déjà d'une faiblesse d'esprit survenue à la suite d'une commotion cérébrale, ainsi que d'une diminution sensible des facultés morales et intellectuelles. Elle est incapable de gérer elle-même ses affaires et de reconnaître le sens, la portée et les conséquences de ses actes. Le rapport dit encore — au milieu de détails tout à fait inutiles — que la princesse est sujette à de grandes défallances en ce qui concerne sa raison, sa volonté et sa moralité. Son état s'est transformé lentement et insensiblement aux yeux du public, et il s'est finalement tellement aggravé que la princesse s'est livrée sans résistance aux suggestions d'un homme indigne tel que Matsushin-Kovovich.

Le rapport cherche ensuite la raison de cette faiblesse d'esprit de la princesse, et la trouve dans ce fait qu'elle fit il y a plusieurs années une chute de 60 mètres dans la montagne, chute qui lui causa une forte commotion cérébrale. Pendant trois heures elle était restée sans connaissance, et pendant plusieurs jours sa conscience était demeurée vague et brisée. Il faut encore ajouter qu'elle eut une fièvre typhoïde, qui survint plus tard et qui contribua également pour une bonne part à l'affaiblissement des facultés de la princesse Louise.

Voilà que les interviews commencent déjà autour du Conseil de guerre. Le commandant Carrière, qui doit remplir le rôle de commissaire du gouvernement, a cru pouvoir parler de ses projets à un rédacteur du *Gaulois*, et par là même s'expose à les voir discuter.

— Quand pensez-vous, mon commandant, que l'affaire puisse venir ?

siège du ministère public. M. Lavollée grand place au banc de la défense. Derrière le Tribunal, une vingtaine de privilégiés s'installent. Des juges des autres Chambres sont venus là, en voisins, rendre visite à leurs collègues.

Une seule pièce à conviction : la fameuse canne que, tout à l'heure, le défenseur de M. de Christiani désignera de ce mot charmant : c'est une « canne du monde ». Un simple jong recourbé, selon la forme à la mode, avec un triple cercle d'or près de la poignée. On a pris soin d'envelopper avec toutes sortes de précautions dans un papier d'emballage ce bâton historique. Défense aux profanes d'y mettre seulement un doigt.

N'y touchez pas, il est brisé. Mais voici le prévenu qui fait son entrée, suivi d'un garde en petite tenue. M. de Christiani est âgé de trente-cinq ans. Assez grand, la taille bien prise dans une jaquette gris foncé, de coupe irréprochable, des yeux bleus et doux délaçant un visage de ligne très pure, les cheveux blond cendré lissés sur un front large, la moustache abondante sur des lèvres très minces, rien du viveur fatigué, il s'avance avec une dignité un peu hautaine, et sans émotion apparente.

L'interrogatoire commence. Aux questions du président, M. de Christiani répond, d'abord, d'une voix sourde, un peu hésitante. Un léger « tic » convulsif des lèvres. Mais ce trouble est de courte durée.

Je transcris fidèlement : D. — Vous êtes poursuivi, pour avoir, le 4 juin dernier, aux courses d'Auteuil, exercé des violences sur la personne du Président de la République. D'après la prévention, vous auriez fait partie, ce jour-là, d'un groupe de personnes qui se livraient à une manifestation bruyante et, il faut bien le dire, tout à fait inconvenante.

A un moment donné, vous avez quitté ce groupe ; vous avez gravi l'escalier conduisant à la tribune présidentielle et vous avez cherché à frapper de votre canne le chef de l'Etat. Vous lui avez, toujours d'après la prévention, porté un certain nombre de coups, et vigoureusement, puisque votre canne a été brisée. Ces coups ont été heureusement amortis par la balustrade de la tribune ou détournés par un certain nombre de personnes. On vous a arrêté.

Voilà les faits qui vous sont reprochés. Ils sont graves. Vous êtes devant vos juges, je vous invite à expliquer votre conduite, à nous dire le mobile qui vous a inspiré, le but que vous avez poursuivi et à faire valoir tous vos moyens de justification. Vous avez pour cela liberté complète.

R. — Je me suis trouvé, ce jour-là, dans une foule houleuse, où il se produisait des manifestations depuis près d'une demi-heure. Sous l'influence de ce bruit et de ce tumulte — il y avait même des coups échangés — je me suis trouvé dans un état d'excitation extraordinaire, et alors j'ai eu soudain l'idée spontanée de me livrer à une manifestation toute personnelle vis-à-vis du Président de la République.

D. — Vous reconnaissez donc aujourd'hui que vous avez eu l'idée, spontanée dites-vous, de vous livrer à une manifestation contre le chef de l'Etat ? R. — Oui.

D. — Est-ce volontairement que vous êtes monté à la tribune du Président et que vous avez cherché à la frapper ? R. — Je suis monté à la tribune sous l'influence du milieu ambiant. A ce moment, je le répète, il y avait des coups échangés dans la foule ; on se bousculait. C'est alors que l'idée a germé spontanément dans mon esprit.

D. — D'après plusieurs témoins, il paraît certain que personne ne vous poussait, ne vous bousculait ou ne vous menaçait. Vous étiez seul sur l'escalier et sur la plate-forme. Vous sont d'accord sur ce point. Ce qui le prouve bien, c'est qu'un docteur, dont le nom n'échappe, qui se trouvait près de la tribune, s'est jeté sur vous et vous a renversé.

R. — J'étais seul à ce moment-là, je n'ai été circonvenu, entouré et poussé que jusqu'aux premières marches du bas de l'escalier, mais pas dans le milieu.

Le président rappelle que M. de Christiani a tenu à un inspecteur de police un propos assez significatif. Après son arrestation, il a dit : « C'était bien mon idée ; si nous avions été une quarantaine, nous aurions enlevé la tribune du Président ; je sais qu'on va me mettre en prison, mais je recommencerai. »

M. de Christiani. — A ce moment-là, j'étais dans un état plus normal encore. J'avais été bousculé et frappé violemment pendant une minute ou deux. J'ai même été obligé de dire aux agents qui me tenaient de cesser de me frapper.

D. — En tous cas, vous reconnaissez bien que vous avez voulu vous livrer à une manifestation personnelle sur la personne du Président de la République ? R. — Je reconnais que, dans l'état où j'étais, j'ai eu cette pensée.

D. — Cette pensée avait-elle été préméditée ? R. — Aucunement.

D. — Cependant je sais, et un journal, la Gazette de France, a publié un article à ce sujet, que la veille il y avait eu au cercle où se réunit l'Union blanc une réunion à laquelle vous assistiez ainsi que les autres manifestants d'Auteuil.

R. — Je ne fais pas partie du cercle de l'Union blanc. Mais vous faites partie du cercle de la rue Royale ? R. — Ces deux cercles n'ont aucun rapport entre eux. Le cercle de la rue Royale n'a aucun caractère politique.

plate-forme y avait-il quelqu'un derrière lui ? R. — Il était seul.

M. Lavollée. — Puisque le témoin a vu M. de Christiani monter l'escalier, voudrait-il nous dire quelle était son attitude à ce moment ? R. — Le témoin. — Je ne puis préciser. La chose s'est passée beaucoup trop vite. Et je serais même absolument incapable de reconnaître l'agresseur.

M. Crozier, l'aimable chef du protocole, confirme le récit du docteur Damain. D. — M. de Christiani était-il seul sur la plate-forme ? R. — Oui.

D. — Pouvez-vous préciser les gestes qu'il a faits ? R. — J'ai vu une canne qui s'agitait, mais je ne puis en dire davantage.

M. le procureur de la République. — M. de Christiani n'a-t-il pas été porté jusqu'au pied de la tribune par un remous de la foule ? M. Lavollée. — La question est inutile, puisque mon client reconnaît lui-même qu'il a gravi seul l'escalier.

M. Mollard, chef adjoint du protocole, a vu le prévenu lever sa canne sur le Président. Il s'est élançé sur M. de Christiani et l'a repoussé avec l'aide des personnes présentes à la scène.

M. Lavollée. — Le témoin pourrait-il dire si le Président a été touché par la canne ? R. — Je ne l'ai pas vu.

M. le lieutenant-colonel Nicolas, attaché à la personne du Président, a aperçu la canne qui s'abaissait sur M. Loubet. A ce moment, une grande agitation s'est produite dans la tribune. Il ne sait pas autre chose.

M. Bon, chef d'escadron, officier d'ordonnance, a entendu distinctement la canne frapper sur la balustrade devant le Président, et l'a vu toucher le chapeau du chef de l'Etat.

Un instant après, dit-il, l'agresseur, saisi par plusieurs témoins, et entre autres par M. Mollard, roulait sur les marches de l'escalier. Je ne puis qu'aider à son arrestation.

M. Eugène André, commissaire de police, vient donner sur l'incident quelques détails complémentaires intéressants : D. — N'avez-vous pas entendu certaines personnes dire : « Groupons-nous » ? R. — Oui. J'étais de service au champ de courses. Dès que le Président est monté à la tribune, quelques personnes ont dit : « Groupons-nous. Si nous ne sommes pas assez, il nous viendra du renfort. J'ai attiré l'attention de mes inspecteurs sur ces personnes. Le comte de Dion est arrivé sur ces entretailles ; sa venue a été marquée par des clamours.

D. — Bref, il vous a paru qu'il y avait une manifestation préparée ? R. — Absolument. Au fur et à mesure qu'on arrêtait un manifestant et qu'on le conduisait au commissariat, sur toute la ligne, jusqu'à la sortie de l'enceinte, on entendait : « Tiens ! on emmène un tel. Bonjour un tel. » Et on lui serrait la main.

Le procureur de la République, qui a écouté avec attention ce témoignage, pose une question au commissaire André : D. — Le procureur. — M. le commissaire était de service derrière les tribunes. C'est là qu'il a été avisé qu'il se formait des groupes devant la tribune présidentielle. Est-ce bien de ces groupes que partaient ces mots : « Il nous viendra du renfort » ? R. — Le commissaire. — Non ! je les entendus derrière la tribune.

Et M. le commissaire salue et s'en va, bien persuadé qu'en somme M. de Christiani n'a été que l'agent d'un complot. M. Gourdot, inspecteur de police, ne serait pas loin de partager le même avis : J'ai demandé au prévenu, dit-il, quelles étaient les raisons de sa conduite. Il m'a répondu que « c'était son affaire, que s'il avait été plus nombreux, ils auraient enlevé la tribune et qu'il recommencerait. »

Le président. — Ces propos sont-ils exacts ? R. — Parfaitement.

D. — M. de Christiani, à ce moment, vous paraissait-il surexcité et ne pas avoir la notion de ce qu'il disait ? R. — Il était surexcité ; mais il savait ce qu'il disait.

Au tour maintenant des témoins à décharge. Leurs dépositions se ressemblent toutes. Successivement, M. le comte de Laborde, M. Pierre Bataillon, M. le baron de Plancy, ministre plénipotentiaire ; M. le marquis de Broq viennent affirmer que « M. de Christiani est un très bon ami, un parfait camarade ; qu'il ne s'occupe généralement que d'escrime et d'objets d'art. » Si on l'entend parfois causer politique dans le monde, il le fit toujours sans agresseur et sans amertume.

Au reste, il n'est affilié à aucun parti. C'est avec une profonde stupefaction que les uns et les autres ont appris l'acte pour lequel il est traduit devant le Tribunal. A telle enseigne qu'ils ont cru à une erreur de presse.

M. le prince de Broglie paraît à la barre et résume l'opinion générale. M. Lavollée. — La question que j'ai à poser aux témoins à décharge est toujours la même. Je prie M. le président de bien vouloir leur demander leur avis sur le caractère de M. de Christiani, sa nature et si, d'après son passé, il était possible de supposer qu'il eût, de propos délibéré, l'intention de commettre cet acte en sachant ce qu'il faisait.

impulsif dont il n'a pas la responsabilité entière. Cette thèse est aussi inadmissible que l'autre. Dans la déclaration faite à l'inspecteur de police Gourdot : « Si nous avions été une quarantaine, nous aurions enlevé la tribune », il s'est donné lui-même un démenti.

Se tournant vers le prévenu : C'était, en effet, votre idée, Monsieur de Christiani, et c'était là une bien lamentable idée. Je ne sais vraiment pas quel est le but que vous poursuiviez dans cette circonstance ; je ne sais pas si vous pensiez que vous vous rendiez intéressant. Mais ce que je puis dire, c'est que l'acte que vous avez commis était odieux et ridicule pour vos amis qui vous ont encouragé, pour ces personnes qui, sur le parcours de la tribune présidentielle jusqu'au commissariat de police, venaient pour vous serrer la main et vous féliciter de l'acte inqualifiable que vous aviez commis, à la face du pays tout entier, en présence des représentants du peuple français, et qui y eût eu un saignant outrage qui méritait une répression éclatante.

Le ministère public réclame l'application de l'article 228 du Code pénal, avec toute la sévérité qu'il comporte. C'est à M. Lavollée que M. de Christiani avait confié le soin de sa défense.

Reprenant l'explication fournie par le prévenu au cours de son interrogatoire, l'honorable avocat s'est efforcé de démontrer que l'acte de M. de Christiani est inexplicable, si l'on écarte l'excuse de la surexcitation à laquelle il a été brusquement en proie, au milieu du tumulte et des manifestations qui accueillirent l'arrivée du Président de la République.

M. Lavollée évoque les souvenirs glorieux qui s'attachent au nom des Christiani. Son client s'est montré jusqu'à ce jour le digne descendant de soldats sans peur et sans reproche. Il a cédé à un mouvement irréfutable ; sa responsabilité n'a pas été entière, comme il l'a déclaré lui-même. Le Tribunal jugera en toute indulgence.

Après une demi-heure de délibération, les magistrats de la 10^e Chambre rapportent le jugement dont voici le texte : Le Tribunal, Attendu qu'il résulte de l'instruction et des débats que, le 4 juin dernier, sur le champ de courses d'Auteuil et au moment où allait être couru le Grand Prix, le nommé Fernand de Christiani s'est précipité vers la tribune occupée par le Président de la République et a cherché à frapper de sa canne le chef de l'Etat ;

Qu'il a porté, avec violence, sur la balustrade de la tribune et que la canne a été brisée ;

Qu'un grand acte constituant la fois une voie de fait et une offense de plus graves envers l'homme qui représente la France et qui a droit, par conséquent, au respect de tous ; que M. Loubet avait été invité et assisté à la réunion d'Auteuil en qualité de chef de l'Etat ; qu'il était entouré des ministres et des ambassadeurs des puissances étrangères ;

Qu'il était, à ce moment, le premier de tous, dans l'exercice de ses fonctions, lorsque l'inculpé a osé se livrer à des violences sur sa personne ;

Que les excès de surexcitation et d'impulsion irrésistible invoqués par le Christiani sont inadmissibles ;

Que, dès le début, il a lui-même avoué à l'égard de son acte, que s'il avait eu l'idée, a-t-il déclaré ; si nous avions été une quarantaine, nous aurions enlevé la tribune. Je sais qu'on va me mettre en prison, mais je recommencerai ;

Qu'il a donc agi de propos délibéré dans l'intention de commettre un crime ou un délit public, et que le vote de la Chambre et la Constitution républicaine ont placé à la tête de la nation ;

Que le délit, ainsi commis, doit entraîner contre son auteur une répression sévère ;

Par ces motifs : Condamne Fernand de Christiani à la peine de quatre années d'emprisonnement et le condamne aux dépens.

M. de Christiani, qui avait écouté, avec une grande attention, les paupiers à demi baissés, la lecture des « attentus », s'est incliné légèrement, en entendant la condamnation.

Dans les couloirs, plusieurs curieux attendent la sortie du condamné. Très pâle, M. de Christiani suit son gardien, sous les regards du public, au milieu du plus profond silence.

La Chambre des mises en accusation a rendu hier son arrêt dans l'affaire Picquart-Leblois. Les magistrats ont rendu une ordonnance de non-lieu sur les chefs d'accusation qui leur étaient soumis, à savoir : faux et usage de faux (petit bleu) et communication du dossier Dreyfus-Esterhazy.

Voici le texte de cet arrêt : Considérant que postérieurement aux informations du juge d'instruction et du rapporteur du Conseil de guerre dont l'examen a été renvoyé à la Chambre des mises en accusation par l'arrêt de règlement de la Cour de cassation du 22 mars 1898, et qu'après avoir procédé elle-même à des enquêtes sur les faits dans l'affaire Dreyfus et sur tous ceux qui pourraient s'y rattacher ; qu'elle en a constaté le résultat dans un arrêt rendu entre Chambres réunies, le 5 juin 1899 ;

Considérant que l'arrêt de règlement de juges du 2 mars 1899 décide que les divers ordres de fait imputés comme crimes ou délits à Picquart ou à Leblois procéderaient d'une pensée unique, auraient été déterminés par une même cause et ne devaient tendre ensemble qu'à un seul et même but, savoir d'innocenter Dreyfus et de lui substituer un autre coupable ;

Après de courts débats, le jury de la Seine a rapporté un verdict de non-culpabilité en faveur de Mlle Hincque, qui comparait devant la Cour d'assises pour tentative d'assassinat sur la personne de M. Bourque, juge d'instruction. M. de Baudesson présidait l'audience. Le siège du ministère public était occupé par M. l'avocat général Jambou. M^e Henry Robert présentait la défense de l'accusée.

Hier, devait venir devant la Chambre des appels correctionnels, le procès de la Ligue des droits de l'homme. M^e Demombynes, avocat de M. Grimaux, a demandé à la Cour acte du déstement des cinq membres du Comité. On sait que MM. Duclaux, Grimaux, Mathias, Morhardt, Louis Lapique et Lucien Fontaine ont été précédemment condamnés à 16 francs d'amende, avec le bénéfice de la loi de sursis, par la 9^e Chambre.

Dans la lettre qu'ils ont adressée à M^e Demombynes, ils déclarent que la chute du ministère Dupuy-Lebrét leur a été de devoirs nouveaux et les engage à prendre une attitude différente, rassurés qu'ils sont sur l'avenir.

LA SOMATOSE Au temps de Molière, les médecins s'évertuaient à purger nos pères, à saigner nos mères. Les anciens avaient trop de sang, les modernes en ont trop peu ou ont trop de nerfs. Il faut que les générations actuelles entendent la voix qui leur crie : Gare à vous ! Fortifiez-vous. Reconstituez-vous.

C'est pourquoi aujourd'hui tous, enfants, adultes ou vieillards, nous devons de temps en temps nous soumettre au régime, si simple d'ailleurs, de la bio-faisante Somatose, le meilleur des reconstituants.

LA GATAPROSE DE LA RUE BALAGNY M. Bertulus, juge d'instruction, chargé de l'information relative à la catastrophe de la rue Balagny qui fit près de vingt victimes, dont quatre morts, a adjoint, pour l'enquête, à M. Girard, le distingué directeur du Laboratoire municipal, M. Vieille, directeur du Laboratoire des poudres et salpêtres.

Le rapport de ces messieurs ne sera guère connu avant huit jours.

LE TEMPS ET LA MODE L'admirable temps dont nous jouissons enfin et les fêtes ou réunions mondaines qui brillent d'un si vil éclat donnent un nouveau regain à toutes les élégances. C'est la véritable saison de la toilette pour l'homme aussi bien que pour la femme. Aussi, voyons-nous la foule la plus select et la plus distinguée assiéger les magasins d'High Life Tailor, 112, rue de Richelieu, angle du boulevard, cet arbitre du chic suprême, créateur de l'idéal complet sur mesure à 60 fr. 50.

LES DÉSESPÉRÉS Avant-hier soir, Mlle Dupont, âgée de trente-cinq ans, couturière, demeurant quai Jemmapes, tenta de se suicider en absorbant du laudanum. On la transporta, après les premiers soins donnés par un médecin, à l'hôpital Tenon. Mais hier, profitant d'un moment d'inattention des infirmières, elle ouvrit une fenêtre et se précipita dans le ciel.

Elle avait cessé de vivre quand on l'a relevée.

Des gardiens du parc des Buttes-Chaumont ont découvert, hier matin, dans la partie Est de l'île, le cadavre d'un homme âgé d'une quarantaine d'années.

On pense que cet individu a dû se jeter dans le lac de la passerelle établie à hauteur du temple de la Sibylle.

Aucun papier ne permettant d'identifier l'identité du défunt, son corps a été envoyé à la Morgue.

Une jeune femme, tenant dans ses bras un tout jeune enfant, s'est jetée, avant-hier soir, dans la Seine, à l'île Saint-Ouen.

Deux marins, témoins du fait, se portèrent au secours de cette malheureuse qu'ils furent assez heureux de ramener saine et sauve sur la berge, ainsi que son bébé.

Cet être désespéré, qui se nomme Alice Hamel et est âgée de vingt et un ans, a déclaré que des chagrins intimes l'avaient poussée à se donner la mort avec son enfant.

PARIS LA NUIT Au cours de l'avant-dernière nuit, une rixe survint, rue du Château, entre plusieurs individus et M. Alexandre Mary, employé de commerce. Celui-ci a été frappé par un des agresseurs de plusieurs coups de couteau. Le malheureux tomba sur la chaussée où il resta sans connaissance jusqu'au passage de

gardiens de la paix qui le relèverent et le transportèrent dans une pharmacie. Des soins lui furent donnés, mais son état parut très grave au médecin appelé auprès de lui, et on dut demander une voiture des Ambulances urbaines pour le conduire à l'hôpital Broussais.

Mémoire. — On se retiré du canal Saint-Martin hier après-midi, le cadavre d'une vieille femme misérablement vêtue. L'identité n'a pu être établie et le corps a été transporté à la Morgue.

AVIS DIVERS CHEVEUX CLAIRS, épais, allongés par l'Extrait capillaire de Bénédicte du Mont Majella, qui arrête la chute et retarde la décoloration. 6 fr. le flacon. Franco mandat, 6 fr. 35. E. Senet, administrateur, 35, rue du 4-Septembre.

EAU DE LIANCOURT, 45 cent. la bouteille. L'INSTITUT W. SCHIMMELPENNIG & 26 maisons en Europe avec plus de 700 employés. Bureaux principaux à Paris, 20, Ed. Montmartre; Amsterdam, Berlin, Bruxelles, Budapest, Londres, Vienne, Zurich; en Amérique et en Australie, représentés par The Bradstreet Company. (Renseignements commerciaux exclusifs). Tarif 5^e de 6.

CONTRE LES MAUX D'ESTOMAC ET LES DIGESTIONS DIFFICILES LIQUEUR NORMALE aux trois ferments (Pepsine, Diastase et Pan-créatine). Flacon de 3 fr. 50, 6 fr., 9 francs. PHARMACIE NORMALE 17-19, rue Drouot, et 15-17, rue de Provence.

NE DEMANDEZ LA Véritable Eau de Ninon contre les rides qu'à la Parf' Ninon, rue du 4-7bis, 31, en exigeant ces mots : Véritable Eau de Ninon avec l'adresse sur l'étiquette.

Refus d'arrêté de la Cour de cassation ANGEZ. — M. Arnoux-Rivière, maire de La Chapelle-Saint-Florent, ancien colonel des mobiles de Maine-et-Loire, vient d'adresser la lettre suivante à M. le préfet de Maine-et-Loire :

Monsieur le préfet, J'ai l'honneur de vous informer que l'arrêt de la Cour de cassation rayonnant M. Dreyfus devant un Conseil de guerre n'a pas été affiché dans ma commune, et cela pour deux raisons. Comme maire, je ne puis pas prêter à une illégalité, et, comme ancien officier, je ne puis pas absolument à laisser afficher un acte qui n'a d'autre but que de déshonorer et de désorganiser l'armée.

Laissez-moi, monsieur le préfet, vous dire qu'en agissant ainsi, je suis en parfait accord avec toutes mes administrés, qui se seraient chargés eux-mêmes d'arracher cette affiche si j'avais eu l'abominable pensée d'en laisser les murs de ma commune couverts de ces quatre dernières années, qui englobent toute l'affaire Dreyfus et la présidence de M. Félix Faure.

Concours littéraires. — Un de nos confrères, Paris-Provence, a institué un concours littéraire sur ce sujet : « Définir le rôle du tiers état aux Etats généraux ». Le premier prix, donné par le ministre de l'instruction publique, a été décerné à Mlle Henriette Weil, de Paris.

AVIS. — Si le Laboratoire municipal devait publier un relevé des huiles d'olive de provenances diverses qu'il a déclarées, après examen, pures de tout mélange, la liste n'en serait pas longue, mais on y verrait figurer en première ligne la marque de l'Union des Propriétaires de Nice, rue, avenue de l'Opéra.

Réunions. — La Société antiesclavagiste de France, que préside S. Em. le cardinal Perraud, tiendra son assemblée générale annuelle samedi prochain, à quatre heures et demie, boulevard Saint-Germain, 184. Mgr Le Roy, évêque d'Alger, y participera de l'escalier vague au Soudan, et M. le capitaine Gouraud y fera un discours qui motivera la chute de Samory.

Toutes les personnes qui se présenteront seront admises à cette réunion.

Figaro à la Bourse Mardi 13 juin. Vous croyez que la Bourse a faibli sur l'annonce de la crise ministérielle ? Si vous croyez cela, vous êtes loin de compte. Nos valeurs ont plus hautes cours de la journée, le 3 0/0 à 102 30 au lieu de 102 17, le 3 1/2 0/0 à 102 90 au lieu de 102 85 ; et les plus-values au comptant sont de 12 et de 20 centimes. Il serait peut-être par trop désobergeant de conclure de cette allure de nos valeurs nationales que le personnel financier est enchanté d'être débarrassé de M. Ch. Dupuy ; il se peut au contraire que ce soit le mouvement de hausse dont le vif d'indiquer les proportions est de moins à son départ (car enfin, on n'aime pas les crises ministérielles, à la Bourse), qu'à la bonne impression produite par les noms de deux ou trois personnages cités comme devant prendre la suite des affaires de l'ex-président du Conseil.

Le reste souffre du manque d'échanges et de l'approche de la liquidation de quinzaine. Je ne vois pas d'autres causes à la lourdeur dominante ; il est vrai que celles-ci suffisent pour expliquer des différences qui, d'ailleurs, sont généralement dénuées d'ampleur.

L'Extérieur espagnol est en perte de 22 centimes à 65 52 après 65 35 et 65 75. L'Italien est immobile à 95 35, après des fluctuations insignifiantes. Avec des fluctuations non moins insignifiantes, le Turc C à 27 25 et le D à 23 25 inissent par perdre 5 centimes ; mais la Banque ottomane est plus faible de 4 francs à 584. Peu de variations aussi sur le 0/0 brésilien à 87 30, le 5 0/0 à 73 35, Minas Gerais à 355. En somme, ce compartiment des valeurs internationales est bien languissant.

Du reste, les autres ne sont pas beaucoup plus actifs. Les établissements de crédit, les chemins de fer, les valeurs industrielles sont plus lourds les uns que les autres, mais sans qu'il y ait nulle part de différences alarmantes, ni même très sensibles. Cela va à 3 1/2 à 5 francs pour la Banque de Paris à 1,425, le Crédit lyonnais à 957, la Société générale à 602, la Banque internationale à 614, le Gaz à 1,301, la Transatlantique à 332. Quelques-uns n'ont pas varié du tout, entre autres le Suez à 3,670, le Comptoir à 615, la Banque spéciale des valeurs industrielles à 235 50. D'autres sont en petite avance, comme les Wagons-Lits à 815, la Da Beers à 734, la Sonocome à 2,775. Enfin, il y a des moins-values de 12 à 13 francs sur la Thomson-Houston à 1,590 et sur le Rio Tinto à 1,175 après 1,165 et 1,188.

Le Boursier. FINES D'OR Après quelques affaires au début, la séance d'hier s'est passée dans le plus grand calme et avec une absence presque complète de transactions. Londres n'a pas continué ses ventes, mais Paris s'est tenu sur la réserve et, de part et d'autre, on attend les événements. Un Conseil de cabinet doit, paraît-il, avoir lieu incessamment à Londres à propos des affaires de Transvaal, et le bruit court que des décisions importantes doivent y être prises.

Pendant ce temps, les résultats individuels des mines, pour le mois de mai, arrivent successivement, et leur examen ne peut que réconforter les actionnaires. Voici par exemple le tableau des bénéfices réalisés le mois dernier par quatre des Compagnies que nous avons plus particulièrement recommandées comme placement. Pour la cinquième, qui est la Village Main Reef,

les chiffres ne nous sont pas encore parvenus. Tableau des bénéfices de l'année sur le base du rendement du mail

Tableau des bénéfices de l'année sur le base du rendement du mail

D'autre part, quelques dividendes pour le premier semestre de 1899 viennent d'être annoncés. En voici la liste :

Tableau des dividendes annoncés

INFORMATIONS FINANCIÈRES Wagons-Lits. — Du 31 au 31 mai, on a encaissé 343,378 francs contre 289,116 francs pour la même période de 1898. Du 1^{er} janvier au 31 mai, les recettes sont de 4,620,183 francs, soit une augmentation de 568,877 francs, sur 13 800 000 sur la période correspondante de 1898.

TÉLÉGRAMMES ET CORRESPONDANCES Du 13 juin Refus d'arrêté de la Cour de cassation ANGEZ. — M. Arnoux-Rivière, maire de La Chapelle-Saint-Florent, ancien colonel des mobiles de Maine-et-Loire, vient d'adresser la lettre suivante à M. le préfet de Maine-et-Loire :

Monsieur le préfet, J'ai l'honneur de vous informer que l'arrêt de la Cour de cassation rayonnant M. Dreyfus devant un Conseil de guerre n'a pas été affiché dans ma commune, et cela pour deux raisons. Comme maire, je ne puis pas prêter à une illégalité, et, comme ancien officier, je ne puis pas absolument à laisser afficher un acte qui n'a d'autre but que de déshonorer et de désorganiser l'armée.

Laissez-moi, monsieur le préfet, vous dire qu'en agissant ainsi, je suis en parfait accord avec toutes mes administrés, qui se seraient chargés eux-mêmes d'arracher cette affiche si j'avais eu l'abominable pensée d'en laisser les murs de ma commune couverts de ces quatre dernières années, qui englobent toute l'affaire Dreyfus et la présidence de M. Félix Faure.

Concours littéraires. — Un de nos confrères, Paris-Provence, a institué un concours littéraire sur ce sujet : « Définir le rôle du tiers état aux Etats généraux ». Le premier prix, donné par le ministre de l'instruction publique, a été décerné à Mlle Henriette Weil, de Paris.

AVIS. — Si le Laboratoire municipal devait publier un relevé des huiles d'olive de provenances diverses qu'il a déclarées, après examen, pures de tout mélange, la liste n'en serait pas longue, mais on y verrait figurer en première ligne la marque de l'Union des Propriétaires de Nice, rue, avenue de l'Opéra.

Réunions. — La Société antiesclavagiste de France, que préside S. Em. le cardinal Perraud, tiendra son assemblée générale annuelle samedi prochain, à quatre heures et demie, boulevard Saint-Germain, 184. Mgr Le Roy, évêque d'Alger, y participera de l'escalier vague au Soudan, et M. le capitaine Gouraud y fera un discours qui motivera la chute de Samory.

Toutes les personnes qui se présenteront seront admises à cette réunion.

Figaro à la Bourse Mardi 13 juin. Vous croyez que la Bourse a faibli sur l'annonce de la crise ministérielle ? Si vous croyez cela, vous êtes loin de compte. Nos valeurs ont plus hautes cours de la journée, le 3 0/0 à 102 30 au lieu de 102 17, le 3 1/2 0/0 à 102 90 au lieu de 102 85 ; et les plus-values au comptant sont de 12 et de 20 centimes. Il serait peut-être par trop désobergeant de conclure de cette allure de nos valeurs nationales que le personnel financier est enchanté d'être débarrassé de M. Ch. Dupuy ; il se peut au contraire que ce soit le mouvement de hausse dont le vif d'indiquer les proportions est de moins à son départ (car enfin, on n'aime pas les crises ministérielles, à la Bourse), qu'à la bonne impression produite par les noms de deux ou trois personnages cités comme devant prendre la suite des affaires de l'ex-président du Conseil.

Le reste souffre du manque d'échanges et de l'approche de la liquidation de quinzaine. Je ne vois pas d'autres causes à la lourdeur dominante ; il est vrai que celles-ci suffisent pour expliquer des différences qui, d'ailleurs, sont généralement dénuées d'ampleur.

L'Extérieur espagnol est en perte de 22 centimes à 65 52 après 65 35 et 65 75. L'Italien est immobile à 95 35, après des fluctuations insignifiantes. Avec des fluctuations non moins insignifiantes, le Turc C à 27 25 et le D à 23 25 inissent par perdre 5 centimes ; mais la Banque ottomane est plus faible de 4 francs à 584. Peu de variations aussi sur le 0/0 brésilien à 87 30, le 5 0/0 à 73 35, Minas Gerais à 355. En somme, ce compartiment des valeurs internationales est bien languissant.

Du reste, les autres ne sont pas beaucoup plus actifs. Les établissements de crédit, les chemins de fer, les valeurs industrielles sont plus lourds les uns que les autres, mais sans qu'il y ait nulle part de différences alarmantes, ni même très sensibles. Cela va à 3 1/2 à 5 francs pour la Banque de Paris à 1,425, le Crédit lyonnais à 957, la Société générale à 602, la Banque internationale à 614, le Gaz à 1,301, la Transatlantique à 332. Quelques-uns n'ont pas varié du tout, entre autres le Suez à 3,670, le Comptoir à 615, la Banque spéciale des valeurs industrielles à 235 50. D'autres sont en petite avance, comme les Wagons-Lits à 815, la Da Beers à 734, la Sonocome à 2,775. Enfin, il y a des moins-values de 12 à 13 francs sur la Thomson-Houston à 1,590 et sur le Rio Tinto à 1,175 après 1,165 et 1,188.

Le Boursier. FINES D'OR Après quelques affaires au début, la séance d'hier s'est passée dans le plus grand calme et avec une absence presque complète de transactions. Londres n'a pas continué ses ventes, mais Paris s'est tenu sur la réserve et, de part et d'autre, on attend les événements. Un Conseil de cabinet doit, paraît-il, avoir lieu incessamment à Londres à propos des affaires de Transvaal, et le bruit court que des décisions importantes doivent y être prises.

Pendant ce temps, les résultats individuels des mines, pour

qui sera joué, à la Scala de cette ville, l'opéra Antoin, de Cesare Galeotti.

C'est Antoin qui fut montré à la place.

La vous serais bien reconnaissant de cette petite rectification et aussi si vous voulez ajouter que le livret d'Antoin est de M. Luigi Illica, l'auteur des livrets de la Vie de Bohème, Tosca, etc.

Cesare GALEOTTI.

Ce mardi 13 juin 1899.

Au Palais-Royal :

M. Maurice Charlot a réengagé pour trois ans Mlle Chérel, son étoile qui, chaque soir, se fait tant applaudir à côté de Raimond, Gobain, Gorbey et la jolie Mlle Grimaud, dans Ménages parisiens, l'amusante comédie de Valabrègue.

M. Leoncavallo a quitté Paris, se rendant à Rome. Avant de monter dans son compartiment, il a eu une surprise inattendue. Complètement essouffé arrivait, une demi-minute avant le départ du train, son imprésario qui lui apportait une lettre et une poésie de M. Jules Claretie qui lui disait :

Voici, cher maestro, un sonnet qui vaudra quelque chose lorsque vous l'aurez mis en musique. Quelle joie et touchante confiance l'autre jour ! Après avoir applaudi l'Esquimaux à Londres, j'aurais grande joie de les réapplaudir à Paris.

Très très dévoué, Jules CLARETIE.

Leoncavallo reviendra dans quinze jours à Paris, pour se rendre ensuite à Londres pour une représentation de gala auprès de S. M. la reine Victoria, à Windsor, et pour quelques grands concerts qu'il dirigera lui-même.

Le Duc de Ferrare, dont on donne ce soir la sixième représentation au Théâtre Lyrique de la Renaissance, être traduit en italien et sera représenté l'hiver prochain au Costanzi de Rome et au Liceo de Barcelone.

Les auteurs, MM. Paul Milliet et Georges Marty, sont également en pourparlers avec M. Neumann pour la représentation de leur beau drame lyrique au théâtre allemand de Prague.

Les difficultés de la mise au point ont jusqu'ici retardé la Triomphe de la raison, de M. Romain Rolland, à l'« Œuvre », qui passera incessamment.

Il a fallu grouper un orchestre et des choristes qui seront dirigés par M. Julien Tiersot. La partie musicale est, en effet, considérable. On entendra, au premier acte, la « Marche lugubre » de Gossec (1790). Cette superbe marche, qui annonce des célébrations de Beethoven, fut composée pour les honneurs funéraires rendus le 20 septembre 1790 aux mânes des citoyens morts à l'affaire de Nancy, et exécutée pour les obsèques de Mirabeau le 4 avril 1791, et le 14 juillet suivant pour la translation des cendres de Voltaire.

Au troisième acte sera chantée la fameuse ronde du Triomphe de la République (1793), opéra de Marie-Joseph Chénier et Gossec. Enfin, le Chant patriotique pour l'inauguration des bustes de Marat et de Lepelletier, par Compagni, des bureaux de la Marine, et Gossec (1793).

Ténor solo : M. Dantu, du théâtre de la Monnaie.

Mlle Henriette Plet, la fille de Plet, l'excellent comédien du Palais-Royal, mort il y a trois ans, et de Mme Plet, actuellement directrice du Casino d'Houlgate, se marie avec M. Jean Kern, pensionnaire du Vaudeville, qui a créé cet hiver un rôle dans Rembrandt au Nouveau-Théâtre.

De Vichy :

« Tousjours très grand succès pour les troupes de M. José Bussac, et excellentes représentations de Mireille, Mignon et les Dragons avec Mlle Duperré, MM. Mikkaely, Artus, Viannenc, et Mlle Fernande Dubois, qui s'est fait applaudir dans l'héroïne de Gœthe.

« La « première » du Flanc matiné lui a plu énormément et nous a permis de constater le talent de Mmes Hélène Rey et Sybel-Bardet, à qui MM. Bonarel, Draquin — qui joue tous les rôles de Noblet — Haury et Lagrange ont donné la réplique de charmante façon.

« Jeudi : Cavalleria rusticana pour les débuts de Mlle Hélène Therry et de M. Piens, un jeune baryton à la voix chaude et vibrante.

« Dimanche : L'Ami d'enfant avec Mlle Vandia, la Stajowska, et probablement lundi, première du Calice de Fernand Vandermot, dont les principaux rôles sont confiés à Mmes Mathilde Deschamps, Lestat et M. Valbré.

« Jeudi 22 : Premier concert classique sous la direction de Jules Danbé, et le soir Manon le charmant opéra de Massenet, dans lequel Isnardon chantera Lescuat, qu'il personnifie d'une façon si remarquable à l'Opéra-Comique.

« Le temps magnifique dont nous jouissons en ce moment favorise les arrivées de baigneurs, et c'est devant des salles comblées que nos vaillants artistes se font applaudir tous les soirs.

De notre correspondant de Londres :

« La première de Hamlet a attiré, ce soir, à l'Adelphi, un public d'élite qui, dès l'apparition de Mme Sarah Bernhardt sous le noir manteau du prince de Danemark, la saluée d'une triple salve d'applaudissements. Dès les premières phrases, les spectateurs, qui tous savent leur Hamlet par cœur, sont émerveillés de l'exactitude de la traduction, impression qui va s'accroissant jusqu'à la fin. Il serait impossible de dire avec quelle atten-

tion on a écouté Sarah Bernhardt, avec quel intérêt on a suivi les développements du drame, attendu les scènes principales.

« La grande tragédie a joué ce rôle écrasant de façon à satisfaire les plus exigeants admirateurs de Shakespeare, non pas au point de vue absolu de l'interprétation de ce personnage énigmatique, car il n'existe pas d'interprétation absolue, chacun des interprètes ayant eu la sienne. Celle de Mme Sarah Bernhardt comptera parmi les plus remarquables. Telle est l'opinion unanime de la critique qui, réservée d'abord, a été conquise à la scène des comédiens. A partir de ce moment Sarah Bernhardt avait gagné le gros partie qu'elle a jouée en venant interpréter Hamlet à Londres. Elle a été admirablement secondée par MM. Magnier, Brémont et Chamero, et par la délicieuse Ophélie, Mlle Melot.

« A la fin du quatrième acte, et quand le rideau s'est baissé pour la dernière fois, les applaudissements ont éclaté avec un enthousiasme rare à Londres.

« L'Hamlet de Sarah Bernhardt deviendra classique et sera au rang des interprétations les plus discutées, c'est-à-dire les plus dignes du chef-d'œuvre de Shakespeare. »

Jules Hurot.

PETITES NOUVELLES

Ce soir, au Bouffes du Nord, répétition générale de Au Drapeau ! drame militaire nouveau en 5 actes et 8 tableaux, de MM. Henri Sébille et Georges Fernoux.

« Les Parisiens, première représentation. La salle est louée, paraît-il, presque en entier à la Ligue des patriotes et à la Ligue de la patrie française.

Aux Mathurins :

A 9 h. 1/2, première représentation de La gare comme à la gare, revue fantaisie de MM. Alph. Allais et A. René. (NM. Batrian, Nô, Rély, Mlle Renée Sidly).

Trois dernières du Sphinx, de J. Fragoroles.

Le théâtre des Capucines poursuit son succès avec les Tribunaux comiques, de Courteline et Pierre Veber. La Marchande de chansons, délicieusement interprétée par la divette Paulette Filliaux, est un clou de plus pour le coquet théâtre.

On se rappelle la brillante audition des œuvres de Georges Rodenbach que donnèrent il y a quelque temps Mlle Meuris et M. Fernand Weyl. Jeudi prochain 15 juin, à quatre heures et demie, la Bodinière consacrera à la mémoire du grand poète une nouvelle séance avec le concours de son interprète et administratrice Mlle Meuris.

Un grand nombre de personnes, ne pouvant assister au spectacle le soir, ont manifesté, à la direction des Ambassadeurs, le désir d'entendre en matinée Yvette Guilbert dans Zut pour Yvette ! le fantaisiste débaîné en un acte, de MM. Lafargue et Robiquet. De l'avis de tous ceux qui l'ont applaudie, la divette y est remarquable de verve et d'originalité.

La cause est entendue, Yvette Guilbert chantera, à titre tout à fait exceptionnel, à la matinée de dimanche prochain 18 juin. On peut dès aujourd'hui retenir ses places pour cette représentation unique dans la saison.

La direction des Mathurins vient de recevoir, après un gros succès de lecture, l'Endosseur, comédie en un acte, de nos confrères MM. Max-Alex Fischer et Henri d'Almerias ; l'Endosseur sera joué en octobre prochain.

Impossible de passer en ce moment une soirée plus délicieuse et plus charmante qu'au Jardin de Paris. C'est sous la fraîcheur des grands arbres qu'on assiste à un concert choisi et des plus agréables. C'est idéal !

Les dimanches, matinées réservées aux familles ; Prix d'entrée, 1 franc.

Programme du concert qui sera donné demain, au Jardin d'Acclimatation, à 3 heures, en plein air, au kiosque de la musique :

Infanterie, marche (L. MATEUR). — Le Roman d'Elvire, ouverture (A. THOMAS). — Ondine, valse (TSCHAIKOWSKY). — Fragment de Lucie de Hamermond, (DONIZETTI). — Sérénade marseillaise, L. LAFFITE. — Les Contes d'Hoffmann (F. FENEBACH). — Douce caresse (GILLET). — Ouverture des Aveugles de Tolède (MÉULU). — Ocaone (LACOMBE). — Marche algérienne (A. BOSCH). — Chef d'orchestre : J. Laffite, de l'Opéra.

Le départ des Derviches est irrévocablement fixé au mardi 9 courant.

Dimanche prochain, avant-dernier jour d'exhibition de cette troupe dont les exercices extraordinaires ont si vivement intéressé le nombreux public du Jardin d'Acclimatation.

Intérim.

PETITES NOUVELLES

La « Concordia » donnera demain jeudi, à 2 h. 1/2, au Trocadéro, un grand festival en

l'honneur des poètes Jacques Normand, Grand-mour, Mme S. B. de Courpon, M. Marc Lezou, et des compositeurs Rougion, de La Tombelle, Boeg, Grosse, Eymond, Marty, Ropiquet, Mlle de La Saignière, etc. Au programme : tous nos meilleurs et meilleurs artistes de Paris.

La Vie Sportive

LE TURF

NOTES SUR COULOMBES

Réunion mixte, plat et obstacles. Dans le prix de Cangé on peut voir Herne-Hill et Orégon ; dans le prix du Bignon, Tourly et Falerne ; dans le prix de Riquebourg, Courage et Le Last et Riposteur ; dans le prix Aguard, Caran d'Ache et Louli ; dans le 5^e prix de la Société des Steeple-Chases de France, Forham et Broomfield.

COURSES A SAINT-OUEN

Très jolie réunion par un ciel un peu couvert et une température beaucoup plus fraîche que ces jours derniers.

Comme de coutume, assistance nombreuse et sport intéressant. Le prix Louch, de 10,000 francs, a donné lieu à une très belle course et à une arrivée bien disputée entre Fox, Fanum et Feuillage. Un seul cheval, Diplôme, est rentré boiteux. Encore cet accident ne peut-il être imputé à la piste qui était excellente.

Le Prix de la Sèvre, 3,000 fr., 3,400 mètres, a été pour Palornis (5/1), à M. J. Lebaudy (F. Hall), battant Rouge Dain, à M. E. Thiébaux (A. Clay) et Boudha, à M. Ch. Liénart (Faiers).

Palornis, Rouge Dain et Boudha paraissent devant Diplôme, les autres échelonnés. Après les tribunes Diplôme et Flavert étaient battus. Palornis entraît premier dans la ligne droite devant Boudha et Rouge Dain. Ce dernier revenait après la dernière haie, mais succombait d'une enclature. Boudha troisième à dix longueurs.

Pari mutuel à 40 fr. : 73 fr. Placés : Palornis, 47 fr. 50 ; Rouge Dain, 45 fr. ; Boudha, 48 fr.

Palornis a été réclamé par M. Delas pour 40,600 fr.

Le Prix du Bocage, 4,000 fr., 3,600 m., a été pour Irisée (3/1), au baron J. Finot (Brooks), battant Marianne, à M. G. Ledat (Maidment), et Réverence, à M. M. Marghioloman (Rich).

Le Prix de la Marianne paraît devant Réverence, Irisée et Amadis II. Pas de changement jusqu'à deuxième tour où Marianne rejoignait Tisi Fao qui culbutait en face. Réverence et Irisée se rapprochaient. Amadis II était battu et se dérobait ensuite. A l'obstacle anglais Réverence tombait. Irisée dépassait Marianne et l'emportait de quatre longueurs. Réverence, remontée, était placée troisième.

Pari mutuel à 40 fr. : 30 fr. Placés : Irisée, 43 fr. ; Marianne, 42 fr.

Le Prix de la Vendée, 5,000 fr., 3,400 m., a été pour Bassam (4/5), à M. Albert Menier (West), battant Fix, à M. F. Tellier (A. Clay), et Bajardo, à M. J. Gertner (Lacoste).

Bassam a mené devant Fix, D'Estoc, Bajardo, Le Perruchet et Victoire loin derrière.

Après les tribunes Fix se rapprochait de Bassam ; Bajardo, Le Perruchet, D'Estoc suivait. Fix dépassait Bassam à l'entrée de la ligne droite, mais fléchissait après la dernière haie où Bassam reprenait l'avantage pour l'emporter de cinq longueurs. Bajardo troisième à dix longueurs.

Pari mutuel à 40 fr. : 49 fr. 50. Placés : Bassam, 46 fr. ; Fix, 26 fr. 50.

Le Prix de la Charente, 4,000 fr., 3,400 m., a été pour Talbot (5/1), à M. A. Esprit (Rich), battant Master, à M. Ch. Liénart (Faiers), et Saladin II, à M. G. Ledat (Maidment).

Palmer a mené devant Master, Saladin II, Talbot et Sérachine. Pas de changement pendant le premier tour. Après la rivière Talbot se rapprochait. Avant le château Palmer se dérobait. Master avait plusieurs longueurs sur Talbot et Saladin II. Talbot rejoignait Master à la dernière haie et, après lutte, l'emportait d'une demi-longueur. Saladin II mauvais troisième.

Pari mutuel à 40 fr. : 80 fr. Placés : Talbot, 29 fr. 50 ; Master, 28 fr.

Le Prix Louch, 10,000 fr., 4,000 m., a été pour Fox (5/1), à M. J. Gertner (E. Flint), battant Fanum, à M. R. Marnin (Campbell) et Feuillage, à M. J. Tissot (Boncher).

Pantalon et Orage ont mené très vite devant Cyrus IV, Fresnel, Aventuriers, Grelot, Fox, Feuillage, Banios, Times et Fanum. Au deuxième saut de la rivière, Cyrus IV, Fresnel, Feuillage, Fox et Grelot se rapprochaient. En face Orage dépassait Pantalon et les autres coureurs se groupaient au château, où l'entraînement passait vivement en tête. Après la ligne droite, Fox et Fanum venaient à l'attaquer. Après lutte, Fox l'emportait de trois quarts de longueur sur Fanum qui enlevait du même intervalle la deuxième place à Feuillage. Times et Grelot finissaient en tête des battus.

Pari mutuel à 40 francs : 77 fr. 50. Placés : Fox, 25 fr. ; Fanum, 73 fr. 50 ; Feuillage, 35 fr. 50.

COURSES A ASCOT

(Par dépêche)

Nous étions, pour la première journée d'Ascot, un très petit nombre de sportsmen fran-

çais. Nous attendons du renfort pour demain et surtout pour jeudi, jour de la Coupe. Nous étions : MM. de Montrbrion, Balli, Edmond Blanc, le comte de Tracy, Baltazzi, le prince d'Arenberg et moi. Ce qui nous intéressait particulièrement, c'était la course de Lucie dans le Coventry Stakes. M. Edmond Blanc vient d'être placé pour la quatrième fois dans cette épreuve où l'on rencontre les meilleurs deux ans d'Angleterre. Cette année encore la société était très relevée avec le favori Diamond Jubilee, frère de Persimmon, le poulain Democrat qui avait bien couru à Epsom, et une ravissante pouliche gagnante des deux prix qu'elle avait courus, Vain Duchess. A côté de ces beaux produits, Lucie ne passait pas inaperçue ; au contraire, on l'admirait beaucoup et en toute justice, car elle est une des plus séduisantes pouliches que j'aie vues. Elle a couru on ne peut mieux, et jusqu'à cent mètres du poteau j'ai pensé qu'elle allait gagner. Elle n'a succombé que d'une enclature pour la seconde place et a certainement couru un peu « vert ». Elle est partie à 8/1. M. de Bremond est attendu ce soir au Savoy Hotel.

Coventry Stakes, 25,000 fr., 1,400 mètres : 1, Democrat (5/1), à lord Beresford (Sloan). 2, Vain Duchess, à sir Waldie Griffith. 3, Lucie, à M. Edmond Blanc.

Neuf partants.

Ascot Stables, 50,000 fr., 3,200 mètres : 1, Tom Cringle (9/2), à lord Rosebery (S. Loates). 2, Nouveau Riche, à lord Farguyar. 3, Chubb, à M. Fairie.

Onze partants.

ESCRIME

Le concours annuel d'escrime des Lycées et Collèges de Paris doit avoir lieu le dimanche 18 juin, au Grand Hôtel, devant un jury composé de MM. le baron Antoine d'Espelette, Emile Ardant, capitaine Debax, Smet, Montagne, adjudant Berrérot et Georges Rouleau.

On sait que le nombre des maîtres d'armes militaires pouvant être nommés adjudants est assez restreint. Il devait être prochainement augmenté. Souhaitons que rien ne fasse obstacle à cette mesure.

Robert Milton.

YACHTING

UN ESSAI HARDI

Le comte et la comtesse de la Warr viennent de se livrer en plein Londres à un essai qu'on peut qualifier de hardi, car il s'agit de aux coutumes et aux traditions de la société anglaise.

Revenant, à bord de leur steam-yacht Firefly, d'une excursion aux roches fameuses qui paraissent tenir à conserver le steam Paris, le comte et la comtesse de la Warr, au lieu de s'arrêter sur le Solent, sont rentrés à Londres en remontant la Tamise, et Firefly est venu mouiller près de Waterloo Bridge, en face de Somerset House. Les propriétaires du yacht ont alors pensé que, sur l'eau, sous la tente, on était infiniment mieux que dans Londres où règne une chaleur des tropiques. Leurs amis ont été alors conviés à des « five o'clock teas » et à des dîners nautiques, qui font sensation. Tous en ont été tellement ravis que d'autres yachtsmen annoncent leur intention de faire venir leurs yachts en Tamise.

Quant à l'émotion de l'inspection de la navigation, elle est immense les règlements n'ont rien prévu. Le mouillage des yachts dans la traversée de Londres peut-être toléré ? On compulsé les dossiers et on ne trouve rien.

Dans tous les cas l'initiative prise par le comte et la comtesse de la Warr aura des imitateurs.

Jib Topsisal.

LE SAVON VERT DE L'AMIRAL FAIT MAIGRIR LA PARTIE DU CORPS SAVONNÉE SEULEMENT

Sans altérer ni la santé ni l'épiderme. Brochure sur demande. Levaldiser, en France, le lot de 12 savons, contre mandat 10 francs franco avec mode d'emploi SAVONNERIE DE L'AMIRAL, 35, rue de la Paix, Paris.

Petites Annonces

La Ligne... 6 francs.

Par Dix insertions ou Cinquante lignes dans le délai d'un mois, la Ligne... 5 francs.

La Ligne se compose de trente-six lettres.

PLAISIRS PARISIENS

Programme des Théâtres

OPERA. — 8 h. 0/0 h. — Hamlet. DEMAIN : Rodelche. Vendredi 16 : Faust.

FRANÇAIS. — 8 h. 0/0. — Polyucte; et le Député de Bombignac. Jeudi : Gringoire; les Demoiselles de Saint-Yves. Vendredi : Le Monde ou l'on s'ennuie. Samedi : Le marquis de Villemer.

OPERA-COMIQUE. — 8 h. 0/0. — Cendrillon. Jeudi : Joseph, Daphnis et Chloé. Vendredi : Les Femmes de bien. Samedi : Joseph; le Dîner de Pierrot.

ODEON. — 8 h. 1/2. — L'Amour quand même; Ma Brûlé. Demain : Même spectacle.

PALAIS-ROYAL. — 9 h. 0/0. — Ménages parisiens; Cailleotte.

AMBIGU. — 8 h. 1/2. — La Légion étrangère.

PETITES NOUVELLES

Automobilisme. — Un Comité vient de se former à Dunkerque pour organiser des courses d'automobiles le 27 juin. La municipalité a accordé son patronage à cette manifestation qui comprendra un concours d'adresse dans la matinée et une course de 60 kilomètres dans l'après-midi.

« La société « Parisienne » peut livrer immédiatement sa voiturette éclair avec moteur de 3 chevaux, au prix de 3,600 fr. On trouve également au magasin 71, avenue de la Grande-Armée, des tricycles et des quadsicycles du dernier modèle.

« Pendant la fête de lundi aux Tuileries, une dame demandait à l'un des organisateurs si les automobiles étaient aussi dangereuses que ceux des voitures ordinaires.

« Il en sont quittes pour la peur, répondit aimablement notre chauffeur, parce que presque toutes nos voitures sont munies de pneumatiques Michelin.

« Le match Winton-Charon est rompu. Mais ces excellents Américains ont, comme nous l'avions prévu, amusé le public pendant quelque temps et bénéficié d'une large réclame.

Vélocipédie. — Depuis que l'entraînement des coureurs engagés dans le Grand Prix à Vincennes, a commencé à la Piste municipale, chacun veut suivre les progrès et le travail journaliers de tous les cracks.

« Chaque jour, un public nombreux se presse autour des balustrades de la piste : Bourillon, Morin, Jacquelin, Meyers, Parly, Grogna, Pasini, Tommaselli font chaque jour des merveilles, et il est à prévoir que chacune des séries qui vont être courues dimanche constituera à elle seule une véritable lutte, d'où huit hommes seulement, huit heureux, seront qualifiés pour les semi-finales du Grand Prix.

Bienôt, le champ de nos coureurs sera au grand complet lorsque Jaap Eden, Momo, Sinrossi et Dessoau auront fait, eux aussi, leur apparition sur la Piste municipale.

Courses à pied. — L'Union des Sociétés françaises de sports athlétiques fera courir dimanche prochain sur la piste du R. C. F. à la Croix-Catalan, au bois de Boulogne, les douzièmes championnats de France (amateurs) de courses à pied et concours athlétiques. Programme : 110 mètres haies et 400 mètres haies; 100, 400, 800, 1,500 mètres plat; concours de saut en hauteur, en longueur, à la perche; lancement du poids et du disque.

« Le challenge annuel de marche pour professionnels se disputera pour la seconde fois dimanche prochain, sur le parcours de Saint-Denis à Saint-Leu-Taverny et retour, soit 20 kilomètres. Le départ sera donné à neuf heures et demie du matin.

P. M.

EAU D'HOUBIGANT

ERNEST DIAMANT, 45, Boulevard de la Chapelle, PARIS. IMITATION PARFAITE. — Prix des Bouteilles.

INVENTEURS

Les Ateliers Ch. LEDUC, 45, Boulevard de Belleville à PARIS, superlativement outillés, se chargent de vos travaux sur dessins. Automobiles, machines à vapeur, etc. Ecrivez-nous. Travaux à l'échelle pour Constructeurs. Téléphone n° 420-36.

LE PARFUM IDEAL HOUIGANT

45, Rue Richelieu, PARIS

FICHET COFFRES-FORTS

45, Rue Richelieu, PARIS

VALS

Eaux Minérales Nat. admises dans les Hôpitaux de France. Maux d'estomac, appétit, digestions, etc. Précieuses. Foie, calculs, bile, diabète, goutte, etc. Dominique. Asthme, chlorose, débilité, etc. Désirée. Calculs, coliques, Rageleins, gravelle, etc. Nicolette. Anémie. Impératrice. Maux d'estomac, etc. Très agréables à boire. Une Bouteille par jour. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX VALS (Gardèche).

THEATRE LYRIQUE DE LA RENAISSANCE.

8 h. 1/2. — Le Duc de Ferrare.

NOUVEAUTES. — 8 h. 1/2. — La Dame de chez Maxim.

FOLIES-DRAMATIQUES. — 8 h. 3/4. — Madame Pistache.

CLUNY. — 8 h. 1/2. — Gymnastique en chambre; La Culotte.

DEJAZET. — 8 h. 1/2. — Le Mandat; Joli Sport.

BOUFFES-DU-NORD. — 8 h. — Victimes !

THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — 8 h. 1/2. — Le Roi des Gascons.

MONTMARTRE. — 8 h. 0/0. — L'Espion du Roi.

CIRQUE D'ETE. — 8 h. 1/2. — Spectacle équestre.

JARDIN D'ACCLIMATATION. — Jendis et dimanches : Concert.

CINEMATOGRAPHIE, fondé par MM. Lumière, de Lyon, 14, boulevard des Capucines (Salon indien).

Musiques militaires

14 juin. De 4 à 5 heures.

SQUARE DE VAUGIRARD. — 117^e d'infanterie. Chef : M. Perlat.

Le Grogard, marche... G. PARES

3^e Marche aux flambeaux... MEYERBERG

La Voix des Cloches... LUIGINI

Le Ch. fantaisie... MASSENET

Gavotte des mathurins... LEMARE

Monte-Christo, valse... I. KOTLAR

Spectacles, Plaisirs du Jour

OLYMPIA. Tous les soirs spectacle varié. LITTLE TICH. La Fée des Poupées, grand ballet. SEVERUS SHEPPER. LES PHOQUES JONGLEURS. Dimanches et fêtes matinées. OLYMPIA

JARDIN DE PARIS. TOUS LES SOIRS à 8 h. 1/2. SPECTACLE VARIÉ — CONCERT-PROMENADE. Dimanches, à 2 h. 1/2. Matinée-Concert. JARDIN DE PARIS

MARIGNY THEATRE. La Fontaine des Péchés, ballet féerie. Angèle HÉRARD; Les dix frères KREMO, etc., etc.

AMBASSADEURS. YVETTE GUILBERT, GAUDET, SULLAC, RAITER, LEJAL. Les Fleury Raynaud; Les Troubadours toulousains

ALCAZAR D'ETE. Polin, Fragon, Maurel, Mmes Verly, Stefani, Fleuron, Rosalba, Miss Foy.

LA BODINIÈRE. TOUS LES JOURS. Matinées-Concerts. — Le soir, Spectacle.

PARISIANA. Plus que l'air, revue : Anna Thibaud, Roschal, Vilbert, etc. Télép. 156-70. La Divoiselle de chez Maxim.

TRÉTEAU. 58, rue Pigalle. Télép. 136, 42. Les Soirs, de 9 h. 1/2. Fursy, Hyspa Moy, Revue. TABARIN. chez la portière. Le Gallo, Mary Aubert

<

Cuisinières (Suite)

Bonne cuisinière-pâtissière, 29 ans, dem. place. Bonnes références. E. B., 52, boulevard de Clichy.

Ménages

Ménage, 35 ans, val. de ch. et cuisinière, dem. p. 1^{er} pl. faire, Paris ou prov., long. réf. J. L., 44, r. Cardin.

Ménage, 40 et 45 ans, val. de ch. et cuisinière, 4 a. de réf. dem. pl. Paris ou prov. A. F., 36, r. Jacob.

ON DEMANDE, pour environs de Paris, jeune bonne à tout faire, 20 ans environ, sachant cuisine et ménage, un peu couture et laver.

Jeune recommandée partiel, son valet pied, 21 a. S'adr. A. 146, av. Champs-Élysées, midi à 2 heures.

Demande, très bonnes réf., dem. place près enf. A. ou femme de ch. G. R., 184, rue de Courcelles.

Jardiniers, Chefs de culture
Jardinier de confiance muni d'un appareil contre braconni, et cambriol., d. pl. sér. M. P. 2^{me}, r. Issy.

viennent DE PARAITRE La Fauve roman par JH ROSNY 350 éditions de la Revue blanche, 23 Boulevard des Italiens 23

LA PORTEFEUILLE FRANÇAIS JOURNAL D'INFORMATIONS ET DE RENSEIGNEMENTS FINANCIERS. Le plus complet, le mieux renseigné, indispensable à tous les Rentiers et Capitalistes.

CAPITAUX PRETS Position sérieuse 30.000 FR. A GAGNER RAPIDEMENT. Indispensable aux Touristes Chauffeurs et Cyclistes.

PHARMACIE NORMALE 19, rue Drouot, Paris. Ambulance normale: 100 fr. Pharmacie de poche: 7 fr.

PANAMA A LOTS Gros Lots 250,000 et 100,000. Propriété entière du titre. Remb à 400 fr. Envoyez mand. par chèque.

VARICES et MAUX de JAMBES immédiatement soulagés par les BAS ELASTIQUES de CLAVERIE.

BOURSE DU MARDI 13 JUIN 1899

Table of stock market data with columns for 'Dern. cours', 'Hausse', 'Baisse', 'DES VALEURS', and 'Hier'. Includes sections for Fonds Français, Sociétés de Crédit, Chemins de Fer, Valeurs Industrielles, and Obligations.

Les valeurs marquées d'une * dans la colonne des derniers cours ont été cotées par l'exercice précédent, ou sont de création récente.